O. R. S. T. O. M.
INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE
POUR LE DEVELOPPEMENT EN COOPERATION

CONTRIBUTION A L'ETUDE DU SYSTEME SCOLAIRE TOGOLAIS

Première approche du phénomène de descolarisation

Document de travail

Marie-France LANGE
sociologue de l'ORSTOM

Septembre 1984

CENTRE O.R.S.T.O.M. DE LOME

S O M M A I R E

	Page
AVANT - PROPOS	1
INTRODUCTION	2
Problematique	2
Méthodologie	2
Champ d'investigation	4
PREMIERE PARTIE : LE SYSTEME SCOLAIRE TOGOLAIS	6
1. Rappel historique : les premières écoles	7
1.1. L'action des missionnaires	7
1.2. Politique scolaire sous la colonisation allemande	9
1.3. Politique scolaire sous la colonisation française	10
2. Le système scolaire togolais	12
2.1. Evolution du système scolaire de 1960 à 1980	12
2.2. Caractéristiques du système scolaire	15
1-Disparités ethniques	18
2-Disparités régionales	20
3-Inégalités selon le sexe	24
4-Le rendement du système scolaire	26
DEUXIEME PARTIE : LE PHENOMENE DE "DESCOLARISATION"	28
1. Les indices de la descolarisation	29
1.1. Evolution des effectifs du premier degré	30
1.2. Evolution des effectifs du 2ème degré	33
1.3. Evolution des effectifs du 3ème degre	35
1.4. Evolution des effectifs de l'enseignement technique et de l'enseignement professionnel	38
1.5. Evolution des effectifs de l'enseignement du 4ème degré	39
2. Les aspects de la descolarisation	42
2.1. L'entrée au CP1	42
2.2. La scolarisation des filles	47

Page

2.3. Analyse régionale 48

1-Les régions les moins affectées 50

2-Les régions les plus affectées 52

TROISIEME PARTIE : LES RAISONS DE LA DESCOLARISATION 60

1. La politique de l'Etat 62

1.1. La politique économique 62

1.2. La politique scolaire de l'Etat 64

2. Les attitudes des parents face à la scolarisation de leurs enfants 71

2.1. La réponse des parents aux mesures restrictives à l'entrée dans le 3ème cycle 71

2.2. La non scolarisation des enfants dans le primaire 73

1er type de réponse : les enfants ne sont pas scolarisés pour des raisons financières ou économiques 74

2ème type de réponse : la situation de l'emploi 75

3ème type de réponse : le refus ou l'incapacité de l'enfant à suivre les cours 76

4ème type de réponse : autres réponses 77

2.3. Les raisons spécifiques de la non-scolarisation des filles 80

1er type de réponse : l'action de l'école sur le comportement social des filles est jugée néfaste. 80

2ème type de réponse : l'école remet en cause l'organisation du travail au sein de la famille 80

CONCLUSION 84

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

AVANT - PROPOS

Ce rapport fait suite à six mois d'enquêtes de terrain et, bien que le temps ainsi consacré soit insuffisant, nous avons pu réaliser une première analyse des données collectees et des interviews réalisées.

Ce rapport ne prétend donc pas être une conclusion aux travaux d'enquêtes commencés (et que nous devons poursuivre durant deux années encore), mais constitue une première approche du phénomène étudié, que nous dénommerons "descolarisation", terme incorrect, mais qui seul à nos yeux exprime l'ampleur de la chute des effectifs scolaires que nous avons observée au Togo.

Phénomène nouveau au Togo, sinon pour l'Afrique de l'Ouest, où l'expansion, pour ne pas dire l'explosion des systèmes scolaires, semblait devoir se perpétuer, la descolarisation fait son apparition à la rentrée scolaire de 1981-82.

Pourquoi et comment cette chute des effectifs scolaires s'est-elle réalisée ?

S'agit-il d'une situation conjoncturelle ou peut-on y voir l'affirmation d'une nouvelle tendance ?

Une nouvelle conception de l'école prend-elle forme chez les intéressés (parents, élèves, corps enseignant et planificateurs), ou s'agit-il d'une simple "réponse" à la situation économique actuelle ?

Nous tenterons dans cette étude d'apporter une première réponse à ces questions.

INTRODUCTION

Problématique

Cette étude tente tout d'abord d'analyser les différentes périodes du développement de l'éducation au Togo. Il s'agit de comprendre pourquoi les effectifs scolaires, après avoir connu des hausses spectaculaires, sont entrés dans une période de récession.

Nous avons cherché à savoir comment le phénomène de descolarisation s'exprimait et quelles en étaient les causes.

Il nous fallait donc analyser la politique scolaire de l'Etat, ainsi que les attitudes des parents face à l'école, pour déterminer l'acteur principal de la descolarisation. Etait-ce l'Etat qui désirait restreindre l'accès aux différents enseignements - ou les parents qui exprimaient leur refus de l'école ?

Méthodologie

Le travail de terrain, c'est-à-dire la collection des informations, s'est opéré à deux niveaux :

1. Premièrement, au niveau statistique.
2. Secondement, au niveau des enquêtes proprement dites.

1. Au niveau statistique, le Togo possède de bonnes statistiques scolaires, éditées annuellement par la Direction Générale de la Planification de l'Education. Pour compléter ces données, nous avons également recueilli les statistiques des différentes Directions Régionales de la Planification de l'Education (il existe six Directions Régionales au Togo, une par région, sauf dans la région des Plateaux où l'on en dénombre deux). Enfin, nous avons visité l'ensemble des inspections du 1er degré qui fournissent des statistiques scolaires par trimestre, ce qui permet non seulement de mesurer la déperdition scolaire en cours d'année, mais aussi une analyse plus fine au niveau de chaque préfecture.

Ces rencontres avec des responsables de la gestion du système scolaire à différents niveaux (du pays, de la région et de la préfecture) nous ont permis d'appréhender la politique scolaire de l'Etat et de prendre en compte les disparités éducatives régionales. La chute des effectifs scolaires, que nous observons pour la première fois à la rentrée 1981-82, s'est poursuivie les deux années suivantes, soit en 1982-83 et 1983-84.

Il était donc important pour nous de comprendre les raisons de cette baisse. L'interprétation des statistiques scolaires ne suffisait pas en elle-même, à expliquer ce phénomène.

2. La seconde partie de notre travail a consisté en une série d'enquêtes menées auprès des directeurs d'écoles primaires, des instituteurs, ainsi que des parents et des élèves eux-mêmes. Nous avons pu enquêter auprès d'une trentaine d'écoles et organiser dans plusieurs villages des discussions avec les chefs, les notables et les habitants de ces villages sur la place qu'ils accordaient à l'école.

Ces entretiens ont mis en évidence comment l'école était-elle perçue, ce que l'on attendait d'elle, et les raisons du refus de l'école de la part des parents.

Un recensement auprès de 800 personnes a été effectué dans un village-témoin, qui permit de demander à chaque famille enquêtée les raisons du choix de la scolarisation - ou de la non-scolarisation de leurs enfants ; de définir par tranches d'âge et par sexe la proportion d'adultes et d'enfants ayant été scolarisée, ou étant actuellement scolarisée. Ce recensement n'étant pas encore terminé, nous n'avons pas fini d'exploiter les informations recueillies.

Cette étude plus approfondie porte sur la Région des Plateaux*, et tout particulièrement pour l'instant sur la préfecture du Haho.

Le choix de cette Région a été déterminé par notre problématique. Nous nous étions fixée comme but de recherche de mettre en évidence les relations entre l'évolution du système scolaire et les transformations économiques et sociales.

---

* La Région des Plateaux comprend cinq préfectures : le Kloto, le Wawa, l'Amou, l'Ogou et le Haho.

Une Région à économie de plantation (café, cacao, coton), nous permettait de distinguer les différentes attitudes face à l'école en fonction de l'organisation socio-économique en présence.

L'hypothèse, couramment admise, selon laquelle la demande scolaire en milieu rural est d'autant plus forte que la pénétration de l'économie monétaire est avancée, a été confirmée en ce qui concerne le Kloto, le Wawa et l'Amou, mais infirmée pour la préfecture du Haho.

Dans les premières, le développement de l'économie de plantation (café, cacao) avait permis aux parents d'investir dans l'éducation (au début des années 60). Il n'en est pas de même dans le Haho, où l'introduction de la culture du coton semble plutôt inciter les parents à "descolariser" leurs enfants.

Cette Région offrait ainsi des différences historiques tant au niveau économique (ancienneté des plantations de café et de cacao ; implantation plus récente du coton) qu'au niveau social (présence d'ethnies différentes), ainsi qu'au niveau scolaire lui-même (scolarisation plus récente et plus faible dans le Haho).

Le peu de temps dont nous disposions ne nous a pas permis d'enquêter suffisamment dans l'ensemble des préfectures de cette Région, et nos enquêtes portent essentiellement sur le Haho.

La première partie de cette étude appréhende le système scolaire togolais dans son ensemble. Il s'agit à la fois d'une photographie de ce système scolaire et d'une étude historique permettant de dégager les différentes périodes du développement de ce système jusqu'aux années 80.

La seconde et troisième partie portent sur le phénomène de descolarisation (de 1981-82 à 1983-84).

Champ d'investigation

L'analyse du phénomène de descolarisation a porté sur l'ensemble du système scolaire (du 1er au 4ème degré).

Nous avons pu constater que le processus de descolarisation n'avait pas les mêmes origines selon les degrés d'enseignement.

En ce qui concerne les 3ème et 4ème degrés, il est apparu que l'Etat était le principal acteur de la descolarisation. Les mesures restrictives à l'entrée dans le 3ème cycle et les faibles taux de réussite aux examens le prouvent.

La chute des effectifs du 1er et 2ème degrés relève d'un autre mécanisme. L'Etat n'a pas souhaité limiter l'accès à ces enseignements et est intervenu pour contrecarrer cette chute. Les parents sont donc les seuls responsables, et il était important pour nous de comprendre les raisons du refus de l'école.

Nous avons enquêté dans le Haho, préfecture où la baisse des effectifs a été la plus importante, et où parallèlement à cette baisse le développement de la culture du coton permettait l'élévation du niveau de vie des cultivateurs.

Nous tenterons donc de répondre aux questions suivantes :

- Pourquoi ces cultivateurs ont-ils refusé d'investir dans l'éducation ?
- A quelle logique leur choix répond-il ?

PREMIERE PARTIE :

LE SYSTEME SCOLAIRE TOGOLAIS

Nous nous proposons dans cette première partie d'analyser le système scolaire togolais.

Après un bref rappel historique sur les origines de ce système, nous étudierons son évolution de 1960 à 1980. Enfin, nous tenterons de cerner les différentes caractéristiques de ce système.

1. RAPPEL HISTORIQUE : LES PREMIERES ECOLES

Avant l'arrivée des Européens, l'éducation traditionnelle donnait à l'enfant une formation conforme aux coutumes de la société, afin de l'intégrer progressivement au sein de celle-ci (rites de passage), et pour le préparer au rôle qu'il tiendrait plus tard parmi les siens. Le "cercle des hommes" (grand-père, père, oncles...) prenait en charge l'éducation du garçon. Les filles étaient éduquées par le "cercle des femmes" (grand-mère, mère, tantes...).

Les écoles coraniques (peu répandues au Togo) et les couvents animistes étaient les seuls lieux spécifiques où l'enfant recevait une éducation.

Dans la plupart des pays africains, les premières écoles se sont globalement implantées sur la côte, là où les transactions commerciales avaient lieu. L'implantation des écoles confessionnelles a souvent précédé celle des écoles des administrations coloniales. Il en est ainsi pour le Togo, où les premières écoles ont été créées par les missionnaires.

1-1. L'action des missionnaires

Différentes tentatives d'installation de missions eurent lieu au 17ème et 18ème siècles, mais elles furent souvent sans lendemain.

La première école de conception européenne fut créée à Petit-Popo (Aného) en 1842 par Thomas Birch Freeman, de la Mission protestante méthodiste de Freetown (Sierra Leone). L'enseignement y fut donné en anglais et en mina.

Les premières missions protestantes s'installèrent sur la côte, puis, à partir de 1880, Bürgi, de la Mission de Brême, commence à explorer le Sud-Togo (Tsévié, Notsé, Agou) (1).

Le 28 août 1892 fut fondée la première mission catholique au Togo (2).

Les cinq premiers missionnaires arrivèrent au Togo le 26 août 1892, et le 28 de ce mois ils décidèrent, avec l'accord du chef de Lomé Octaviano Olympio, d'ouvrir une école catholique. Le 28 septembre 1892, 25 écoliers fréquentaient déjà l'école et en décembre on en dénombrait 48.

A la fin de l'année 1893, 135 élèves fréquentaient les trois écoles catholiques (Lomé, Adjido et Togoville). Les missionnaires commencèrent à s'installer dans la Région des Plateaux (Notsé, Atakpamé, Ogou). En 1902, on comptait 1 728 enfants dans les écoles catholiques. La progression des effectifs fut donc spectaculaire (cf. tableau 1). Jusque dans les années 1950, les écoles catholiques sont largement majoritaires dans le pays. Mais, à partir des années 1960 l'Etat togolais fournit un important effort, et les écoles confessionnelles sont marginalisées.

Dans un premier temps, les missionnaires dispensaient l'enseignement en langue locale (mina, éwé...), et en anglais. A partir de 1904, le gouvernement allemand incite les missions à enseigner en langue allemande, en distribuant des subventions à celles qui acceptaient. Un décret de 1906 impose alors l'allemand comme langue d'enseignement (3).

Nous avons noté que les missions se sont surtout développées dans le Sud du Togo (et donc les écoles s'y rattachant). Lorsqu'elles

(1) Jean FAURE, Histoire des Missions et Eglises protestantes en Afrique Occidentale des origines à 1884, Editions CLE.

(2) K. MÜLLER, Histoire de l'Eglise catholique au Togo, 1892-1967, Librairie Bon Pasteur, Lomé

(3) R. CORNEVIN, Histoire de la colonisation allemande.

décidèrent de se propager au Nord du Togo, les ordonnances du 20 septembre et du 5 octobre 1907 prises par le Comte Zech leur interdit l'accès des territoires situés au nord du cercle d'Atakpamé. Ces décrets qui concernaient également les marchands européens, étaient destinés à protéger les chefs musulmans du Nord, favorables à la présence allemande. Cette interdiction ne fut levée qu'à la fin de l'année 1912, et c'est donc avec 70 années de retard environ que les missions commencèrent à créer des écoles. Ce retard aujourd'hui encore se maintient dans certaines préfectures du Nord.

1-2. Politique scolaire sous la colonisation allemande

La colonisation allemande s'exprime en premier lieu dans le domaine économique par la mise en valeur du Sud du pays. Celle-ci ne s'intéresse dans un premier temps qu'aux relations commerciales établies entre l'Allemagne et le Togo. L'enseignement est dispensé en anglais (langue utilisée dans les transactions commerciales) jusqu'en 1906. La première école allemande* voit le jour en 1897 près d'Aného. Elle semble connaître des difficultés, car en 1901 on ne dénombre que 21 élèves inscrits.

L'ouverture de l'internat de Lomé (recrutement d'enfants doués, sélectionnés pour entrer à l'internat) permet à l'école publique de se développer. La scolarité dure désormais cinq ans et un diplôme sanctionne la fin des études. En 1909, le gouvernement allemand porte la scolarité à six années d'étude.

Les élèves qui sortent de l'école primaire munis de leur diplôme sont employés dans les maisons de commerce, ou comme douaniers par l'Etat.

Les élèves les plus doués, ayant obtenu le Certificat de fin d'étude, entrent à l'Ecole Complémentaire pour une durée de deux ans. Une formation professionnelle leur est donnée -dactylographie, éléments de comptabilité, rédaction administrative-, qui leur permet de trouver un emploi comme agents de traduction dans l'administration coloniale. Mais celle-ci était peu développée au Togo, et les besoins en personnel local étaient limités.

---

* Regierungschule = école officielle.

3508. *HANCOCK (B.), SHARP (P.)* **Elderly Alienation, Satisfaction, and Social Class.**
Free Inquiry, USA, 1983, *11*, n° 1, 78-80, bibliogr. (1/2 p.).
Selon l'hypothèse, des difficultés liées à la structure sociale sont à l'origine de l'aliénation chez les personnes âgées. L'étude faite d'après des données du NORC, qui retient trois variables, aliénation, classe sociale et satisfaction dans la vie, conclut à l'importance des deux dernières.

3509. *PAILLAT (P.)* **La famille des salariés du secteur privé à la veille de la retraite. I. Le réseau familial.**
Population, Fr., 1983, *38*, n° 3, 528-552, rés. en angl., esp.
A partir de trois séries successives, observe comment deux échantillons de salariés du secteur privé passent de la vie active à la retraite. Ce premier article permet de situer chaque enquêté dans son milieu familial.

3510. *THOMAS (L.-V.)* **Mort-représentation-Sociétés.**
Actions Rech. Soc., Fr., 1983, *12*, n° 3, 51-71.
L'A. esquisse une étude comparative de la mort : dans les sociétés archaïques, les morts ont une destination, une place et un rôle; dans les sociétés modernes, la mort est escamotée et invisible.

3511. *UNRUH (D. R.)* **Death and Personal History : Strategies of Identity Preservation.**
Soc. Probl., USA, 1983, *30*, n° 3, 340-351, bibliogr. (2 p. 1/2).
La personne qui a perdu un proche conserve dans le souvenir certaines identités du disparu tandis que d'autres sont écartées. Le mourant et le survivant participent au choix à faire par des « stratégies de préservation d'identité » qui font l'objet de cet article. A cela s'ajoutent deux autres aspects de la question : comment ces stratégies assurent l'attachement du survivant au décédé et comment elles structurent les souvenirs. La question est traitée par interviews de personnes âgées et des documents.

SOCIOLOGIE DE L'ÉDUCATION. SYSTÈMES SCOLAIRES. ÉDUCATION PERMANENTE

3512. *BERTHELOT (J. M.) ed.* **Pour un bilan de la sociologie de l'éducation.** Colloque. « ***La sociologie de l'éducation face aux transformations des systèmes scolaires et aux nouveaux enjeux sociaux de la scolarisation*** » (1983, 16-17 mai), Toulouse. Toulouse : Université de Toulouse-Le Mirail, Centre de Recherches Sociologiques, 1984, *Cahiers du Centre de Recherches Sociologiques*, *2*, 163 p. — *CES : H VI 3590.*
Rassemble les contributions à ce colloque (sauf deux) dont l'objectif était de rendre possible une rencontre et un échange entre les divers courants de la sociologie de l'éducation.

3513. *CORMIER (R. A.)* **L'aide à l'étudiant adulte dans un système multi-média de formation à distance.** Sherbrooke : Editions Naaman, 1982, *Psycho-Pedu*, 2, ISBN 2-89040-213-4, 159 p., fig., graph., index, bibliogr. (12 p.). — *CES : H VI 3482.*
Après avoir présenté les caractéristiques des systèmes de formation à distance, l'A. étudie les motifs d'inscription, les motivations et attitudes de l'adulte en situation d'apprentissage, l'évaluation de cet enseignement ainsi que les caractéristiques du personnel enseignant.

3514. *MONCHAMBERT (S.), MESTRE (A.) préf.* **La liberté de l'enseignement.** Paris : Presses Universitaires de France, 1983, 432 p., bibliogr. (8 p.). — *CES : H VI 3561.*
S'organise autour de 3 axes : la liberté de l'enseignement privé (reconnaissance par l'Etat), la liberté de l'enseignement public (laïcité, statut des enseignants), statut de l'enseigné (liberté de choix, participation à la vie de l'établissement).

3515. *PIAT (E.)* **Les GAPP Groupe d'Aide Psycho-Pédagogique.** Paris : Les Editions ESF, 1983, *Science de l'Education*, ISBN 2-7101-0438-5, 140 p., tabl., bibliogr. (4 p.). — *CES : H VI 3494.*
Les groupes d'aide psycho-pédagogique ont été créés en 1970 pour prévenir les inadaptations scolaires et aider l'enfant, dès les premières difficultés, à se réadapter. Les modalités de fonctionnement restent assez floues et 2 grandes orientations se manifestent, l'une psychothérapique et l'autre purement pédagogique. Pour l'A. une action psychopédagogique n'est vraiment efficace que si elle s'exerce non sur le cas individuel mais au sein d'un travail institutionnel.

3516. *PUJADE-RENAUD (C.)* **Le corps de l'élève dans la classe.** Paris : Les Editions ESF, 1983, *Science de l'Education*, ISBN 2-7101-0436-9, 165 p., tabl. — *CES : H VI 3512.*
Renouvelant l'approche traditionnelle du rapport enseignant/enseigné, l'A. considère la classe comme un espace théâtralisé et étudie successivement le rôle de la voix, du vêtement, des gestes, du regard porté par et sur l'enseignant, des rapports de force (peur/violence, attaque/défense), l'attitude face au savoir pour terminer par l'analyse du jeu de l'amour et de la séduction.

3517. *SAINSAULIEU (R.), FALAHA (B.), TRICOIRE (C.), DUBAR (C.), BOUVIER (P.), MARCON (M.), CHRUSSEZ (J.-P.), DEBEAUVAIS (R.), GERRITSEN (D.), VIALLET (F.), AROCENA (J.), CHOSSON (J.-F.), LAFORGE (J.), SOULET (M.-H.), CHEVROLET (D.), VASCONCELLOS (M.), DESROCHE (H.), BERGER (G.), PROUST (F.), PIVETEAU (J.), LAHALLE (D.), MEISTER (A.), COLIN (R.), CHAPONAY (H. de), FERREIRA DE CHONCHOL (M.), GUERRA (M.), CHONCHOL (J.)* **Formation, outil de développement ?.** Paris : CNRS, Centre d'Etudes Sociologiques, 1983, 286 p., multigr. — *CES : H VI 3537.*
Les différentes contributions s'ordonnent autour de quelques grands axes : formation et sociétés industrielles; formation en milieu rural; formation continue dans l'université; formation, Tiers-Monde et immigration.

3518. **Educations permanentes en mouvements ?**
Rev. internat. Action commun., Int., 1983, n° 49, 3-224, rés. en angl., esp.

3519. *ALBORNOZ (O.)* **Educación y Estado en Venezuela.** (L'éducation et l'Etat au Venezuela).
Rev. parag. Sociol., Parag., 1982, *19*, n° 55, 95-104.

3520. *ASCARIDE (G.), PAILLARD (J.)* **Formation continue, gestion de la force de travail et crise économique : le cas de la réparation navale marseillaise.**
Sociol. Sud-Est, Fr., 1981, n° 27, spéc. Education-Formation, 59-90, bibliogr. (1 p.).
Analyse du rôle de la formation continue en période de crise économique et réflexion sur les initiatives pédagogiques réalisées dans le contexte du chômage et du licenciement des travailleurs, à partir du cas de la réparation navale marseillaise.

3521. *BENOLIEL (R.), ESTABLET (R.)* **Le déroulement des études à l'Université de Provence.**
Sociol. Sud-Est, Fr., 1981, n° 27, spéc. Education-Formation, 3-23.
Quels sont les cursus théoriques et réels des étudiants de l'Université de Provence et pourquoi certains étudiants interrompent-ils leurs études plus tôt que d'autres ?

3522. *BERTHELOT (J. M.)* **Exigence sociétale et exigence comparatiste en sociologie de l'éducation.** In : *BERTHELOT (J. M.) ed.* **Pour un bilan de la sociologie de l'éducation.** Colloque. « ***La sociologie de l'éducation face aux transformations des systèmes scolaires et aux nouveaux enjeux sociaux de la scolarisation*** » (1983, 16-17 mai), Toulouse. Toulouse : Université de Toulouse-Le Mirail, Centre de Recherches Sociologiques, 1984, *Cahiers du Centre de Recherches Sociologiques*, *2*, 5-24. — *CES : H VI 3590.*
S'interrogeant sur les conditions de possibilité d'une sociologie de l'éducation, l'A. répond qu'elle est possible comme sociologie des modes et processus de socialisation; qu'elle est à même de resoudre, ou en tout cas de poser de façon plus pertinente, un certain nombre de problèmes actuels décisifs pour une réflexion sociologique sur les phénomènes éducatifs; mais qu'elle ne peut éviter la segmentation de son champ qu'en soumettant l'exercice de la raison analytique en son sein à la réalisation conjointe d'une double exigence, sociétale et comparatiste.

3523. *BORUS (M. E.), CARPENTER (S. A.)* **A Note on the Return of Dropouts to High School.**
Youth. Soc., USA, 1983, *14*, n° 4, 501-507, bibliogr. (4 ref.).
Le chiffre annuel des jeunes qui retournent dans le secondaire après abandon, représente à peu près le tiers du chiffre des départs. Pour cette étude sur les facteurs de reprise des études, les AA. ont interviewé des jeunes (14-22 ans) sans diplômes et hors de l'école en 1979, puis en 1980, année où certains se trouvaient réinscrits.

3524. *BRUNETTA (G.)* **Studenti esteri in Italia (1963-82).** (Les étudiants étrangers en Italie (1963-82)).
Aggior. soc., Ital., 1984, *35*, n° 3, 221-226.
Données statistiques commentées portant sur l'origine géographique des étudiants étrangers et leur répartition dans les différentes universités italiennes.

3525. *CARRIER (J. G.)* **Explaining Educability : an Investigation of Political Support for the Children with Learning Disabilities Act of 1969.**
Brit. J. Sociol. Educ., GB, 1983, *4*, n° 2, 125-140, bibliogr. (2 p.).

Très tôt le colonisateur allemand s'efforça de freiner la demande en éducation. Il intervient auprès des missions en leur demandant de "maintenir les enfants à la terre". Des subventions furent distribuées pour favoriser l'enseignement agricole (création du champ scolaire, qui sera en vigueur sous la colonisation française et qui subsiste encore de nos jours en zone rurale). En 1912, sur 14 246 élèves inscrits dans les différentes écoles, 341 seulement étudient dans les Regierungschulen.

Sources : - Robert CORNEVIN, Histoire de la colonisation allemande.

- Conférence de Monsieur Ali NAPO, Maître-assistant à l'Université du Bénin, Colloque sur la Recherche Scientifique au Togo, du 2 au 6 juillet 1984 à Lomé.

1-3. Politique scolaire sous la colonisation française

La capitulation allemande en 1914 entraîne le partage du Togo entre l'Angleterre et la France. L'expulsion des missionnaires allemands en 1917 provoque des bouleversements dans le domaine scolaire. La plupart des écoles confessionnelles ont dû être fermées (cf. tableau 1, la chute des effectifs entre 1914 et 1924). De plus, la France impose le français comme langue d'enseignement. Une grande partie des maîtres est donc incapable de continuer leur travail. Pour ce qui concerne les territoires situés autour de Lomé et de Kpalimé, la situation est encore pire. Après avoir abandonné l'allemand pour l'anglais de 1914 à 1919, les instituteurs doivent enseigner en français à partir de 1920, le problème de délimitation entre les zones française et britannique ayant été reglé par les accords Milner-Simon du 10 juillet 1919.

La première école française s'ouvre à Aného en 1915 et dès 1920 des élèves se présentent à l'examen du Certificat d'Etudes Primaires ; un cours complémentaire est créé à Lomé en 1921. Le nombre d'écoles primaires créées est important ; il s'agissait pour les Français de former très vite le personnel francophone nécessaire à la mise en place de l'administration coloniale.

Tableau 1 : Evolution du nombre d'élèves dans les écoles de 1842 à 1961, selon l'ordre d'enseignement

Elèves selon les écoles / Années	Elèves fréquentant les écoles catholiques	Elèves fréquentant les écoles protestantes	Elèves fréquentant les écoles publiques
1842		1ère école (Aného)	
1892	1ère école =48 élèves (Lomé	?	
1893	135 élèves	?	
1897	?	?	1ère école allemande = près d'Aného
1902	1 728 élèves	?	21 élèves (en 1901)
1907	5 281	?	
1912	(181 écoles) - **13 905** -	(163 écoles)	**341 élèves** (3 écoles)
1914	8 463	?	?
1915	?	?	1ère école française (Aného)
1924	**4 290**	**2 349**	**2 856**
1945	13 600	?	6 400
1951	21 007	?	?
1961	35 447	environ 15 000	39 013

Sources :- K. MÜLLER, Histoire de l'église catholique au Togo.

- Jean FAURE, Histoire des missions et églises protestantes en Afrique Occidentale des origines à 1884.
- R. CORNEVIN, Histoire du Togo.
- R. CORVEVIN, Histoire de la colonisation allemande.

Deux types d'école coexistent sous l'administration française :

- les écoles de village (3 années d'études) ;
- les écoles régionales (cycle complet).

Après la seconde guerre mondiale, les écoles à cycle complet se multiplient ; l'enseignement secondaire connaît une progression rapide du fait de l'ouverture de cours complémentaires, d'écoles normales et de collèges.

Enfin, les diplômes français, tels que le Brevet élémentaire en 1948 et le Baccalauréat en 1952, sont délivrés au Togo. Mais en 1960, au moment de l'indépendance, l'enseignement confessionnel occupe encore une place prédominante (cf. tableau 1).

L'étude de cette première période de l'histoire de l'éducation au Togo, soit de 1842 (date de la création de la première école togolaise) à 1960 (date de l'accès à l'indépendance), est marquée par la place prédominante de l'enseignement confessionnel.

En somme, nous pouvons estimer que les colonisateurs allemand puis français ont limité l'offre en éducation aux seuls besoins en cadres subalternes dont les administrations avaient besoin.

Les missions ont par contre répondu à la demande scolaire, ce qui explique l'importance de leur rôle dans le domaine éducatif.

Durant cette période, la mise en valeur économique du pays a très largement devancé les investissements scolaires. Il n'en sera pas de même pour la période suivante.

2. LE SYSTEME SCOLAIRE TOGOLAIS

2-1. Evolution du système scolaire de 1960 à 1980

Lors de cette seconde période, que l'on situe de l'indépendance aux années 1980, on assiste au développement très rapide du système scolaire dans son ensemble, soit du 1er au 4ème degré. Cette

scolarisation accrue a été rendue possible par l'action cumulée de deux phénomènes.

1. Le premier phénomène réside dans la volonté des pouvoirs publics de développer la scolarisation, celle-ci étant considérée d'une part comme l'élément nécessaire à la construction du jeune Etat indépendant ; d'autre part, la scolarisation étant appréhendée comme l'instrument privilégié du développement économique et social.

2. Le second phénomène a été la brusque libération de la demande en éducation. Comme nous venons de le constater, le colonisateur allemand n'a pas essayé de développer le secteur éducatif, et a même eu tendance à freiner les initiatives des missions.

De même, les autorités françaises n'ont pas répondu à la demande scolaire de la population togolaise.

Les mouvements d'indépendance, mouvements libérateurs par excellence, ne pouvaient refuser aux populations ce qui était alors considéré comme un droit fondamental de l'homme, c'est-à-dire le libre accès à l'enseignement, à la connaissance.

Ces deux phénomènes ont provoqué l'explosion scolaire que nous connaissons (cf. tableaux 2 et 3).

Tableau 2 : Evolution des effectifs de 1960 à 1980 selon les enseignements

Tous ordres

Effectifs / Année	Enseignement primaire	Second et troisième degrés	Enseignement technique
1960	87 300	2 160	600
1970	228 505	19 746	2 506
1980	506 788	125 122	6 839

Source : Statistiques scolaires

Tableau 3 : Progression des effectifs scolaires par décennie - Base 100 : 1960

Effectifs / Année	Enseignement primaire	Enseignement des 2ème et 3ème degrés	Enseignement technique
1960	100	100	100
1970	162	815	318
1980	122	534	173

Progression des effectifs entre 1960 et 1980 Base 100 : 1960

Effectifs / Année	Enseignement primaire	Enseignement des 2ème et 3ème degrés	Enseignement technique
1960	100	100	100
1980	481	5 692	1 040

Source : Statistiques scolaires

La progression des effectifs entre 1960 et 1980 est donc spectaculaire. Tout particulièrement dans les enseignements du 2ème et 3ème degrés, qui étaient presque inexistants (2 160 élèves inscrits dans les classes de la 6ème à la terminale) au moment de l'indépendance.

Cette période est donc marquée par le développement très rapide du système scolaire. Ce développement a répondu, dans un premier temps, à la nécessité de former les cadres nationaux qui devaient assurer la relève des cadres coloniaux.

Cependant, contrairement au postulat stipulant que le développement économique serait induit par le développement de l'éducation, les progrès économiques escomptés ne se sont pas réalisés.

Le système scolaire "produisant" de plus en plus de diplômés, on assiste à une inversion des rôles où, par nécessité politique, le Togo dut créer des emplois administratifs pour absorber une partie des diplômés sortants du système scolaire.

Ainsi, contrairement à la période précédente (1842-1960), où le développement de l'économie a été plus rapide que celui de l'éducation, nous observons que l'expansion du système scolaire de 1960 à 1980 a devancé les besoins de l'économie.

On est parvenu ainsi à une saturation du recrutement au sein de la fonction publique (aggravée par la situation de crise économique), qui n'a pu être compensée par le faible développement de l'industrie togolaise.

2-2. Caractéristiques du système scolaire togolais d'aujourd'hui*

Le système scolaire togolais comprend différents sous-systèmes :

- **Les jardins d'enfants** accueillent les élèves de 3 à 5 ans. Notons que l'enseignement pré-scolaire est très peu développé au Togo. Le taux de scolarisation pour la tranche d'âge citée s'élevait à 1,9 % en 1980-81 (1). L'Etat ne semble pas répondre à la demande des parents, comme l'atteste la place prédominante du privé : 52,6 % des élèves sont inscrits dans l'enseignement privé, contre 47,4 % dans le public.

- **Le Premier Degré** est composé de six classes, allant du CP1 au CM2 soit une classe supplémentaire, le CP2, destinée à compenser le handicap que constitue l'enseignement en français.

  En 1980-81, 75,8 % des élèves du primaire fréquentaient le 1er degré public. Les langues éwé au sud, et kabyè au nord du Togo, sont adoptées comme langues nationales, dans le primaire. Ces langues n'étant pas présentées aux examens, les instituteurs ont tendance à délaisser cet enseignement, d'autant plus que très souvent, faute de savoir eux-mêmes écrire ces langues, il leur est difficile de les enseigner.

---

* La réforme de l'enseignement de 1975 a mis en place le système scolaire d'aujourd'hui.

(1) Source : Statistiques scolaires

Une autre particularité de l'enseignement primaire se trouve dans les cours de travaux agricoles. Hérité de la colonisation, le champ scolaire est toujours en vigueur en zone rurale. Les bénéfices tirés de ce champ (vente des récoltes) alimentent la mutuelle scolaire. Celle-ci, après avoir versé à l'Etat une partie de ses revenus, participe aux frais de fonctionnement de l'école. Notons que ce champ scolaire rencontre l'hostilité des parents. Il semble en effet que des abus sont parfois commis (détournement du revenu des récoltes ; travail des élèves sur le champ personnel du maître ; "locations" d'élèves comme manoeuvres auprès d'agriculteurs pour financer la mutuelle). De plus ce champ, dont le but est d'initier les enfants aux travaux des champs en vue de limiter l'exode rural, est souvent utilisé par les instituteurs comme lieu de punition (les élèves ayant commis une faute se retrouvent à cultiver pendant une heure ou deux). Loin de mettre en valeur le travail agricole, le champ scolaire participe à la dévalorisation du métier d'agriculteur.

Les études primaires sont sanctionnées par l'examen du CEPD (Certificat d'Etude du Premier Degré) ; ce diplôme est nécessaire à l'entrée dans le 2ème degré.

- **Le Second Degré** (de la classe de 6ème à celle de 3ème) relève en grande partie de l'enseignement public ; 89,5 % des élèves sont inscrits dans un CEG d'Etat en 1980-81. Les deux langues nationales, l'éwé et le kabyè, sont officiellement enseignées sur l'ensemble du territoire togolais. Dans la réalité, les problèmes cités précédemment concernant l'enseignement de ces langues se posent à nouveau.

  Le B.E.P.C. sanctionne les études du 2ème degré. Il est exigé à l'entrée en classe de seconde. L'entrée en seconde est également conditionnée par la réussite au concours d'accès au 3ème degré.

- Les élèves de **3ème degré** (de la seconde à la terminale) sont inscrits pour 82 % d'entre eux dans l'enseignement public. On note la forte proportion d'élèves présentés au baccalauréat de la série D, et le faible pourcentage d'élèves présentés aux baccalauréats de technicien, surtout en ce qui concerne les sections industrielles (cf. tableau 4).

Tableau 4 : **Répartition des élèves présentés au baccalauréat - Session de 1982 - Selon la série.**

Série	Nombre d'élèves présentés au Bac	%
A4	1 954	**22,2**
A5	28	0,3
B	320	3,6
C	594	6,7
D	4 492	**51,0**
E*	47	0,5
F_1*	88	1,0
F_2*	75	0,9
F_3*	31	0,4
F_4*	46	0,5
G_1	149	1,7
G_2	531	6,0
G_3	429	4,9
Ti 1*	23	0,3
Ensemble TOGO	8 807	100,0

* Les sections industrielles ne totalisent que 3,6 % des élèves présentés au baccalauréat. Les sections commerciales (sections G) comptent 12,6 % d'élèves présentés, soit un total de 16,2 % d'élèves présentés aux baccalauréats de technicien.

Source : Statistiques scolaires.

- **L'enseignement technique** comprend l'enseignement court de 3 années d'étude sanctionnées par un CAP, et l'enseignement long du 3ème degré qui prépare aux baccalauréats de techniciens.

- **L'enseignement professionnel** togolais est peu développé (1 653 élèves en 1982-83) et comprend des écoles très diverses, telles que

l'Ecole des Infirmiers d'Etat (307 élèves), l'Ecole Nationale d'Administration (219 élèves), l'Ecole Normale Supérieure (420 élèves), le Centre d'Apprentissage Agricole (176 élèves), le Centre Artisanal de Kpalimé (30 élèves)*.

- L'enseignement du **4ème Degré** est composé de l'Université du Bénin et des Instituts Multinationaux tels que l'EAMAU (1) ou l'ISPE (2). Il faut noter l'importance des sections juridiques et économiques, qui représentent 37 % des effectifs du 4ème degré.

Nous avons observé précédemment la hausse rapide des effectifs dans l'ensemble du système scolaire togolais durant ces deux dernières décennies (soit de 1960 à 1980). Mais cette progression n'a permis ni de réduire les inégalités scolaires (ethniques, régionales, ou selon le sexe), ni d'augmenter le rendement du système scolaire. Nous analyserons ici ces quatre caractéristiques du système éducatif.

1. Disparités ethniques

Nous ne disposons actuellement que des taux de scolarisation par ethnie de 1970 ; les résultats du recensement de la population de 1981 n'étant pas encore publiés. Ceux-ci nous montrent que les disparités engendrées au début du siècle sont encore présentes.

En effet, nous remarquons que les ethnies les plus scolarisées se situent dans l'aire d'influence des premières missions (région côtière et région des plateaux), les ethnies moyennement scolarisées dans le centre du pays, et les ethnies les moins scolarisées dans le nord du Togo (cf. carte ethnique).

La répartition spatiale des ethnies correspondant parfois aux limites de préfecture, nous savons déjà que certaines ethnies favorisées du point de vue scolaire ont conservé leur avance (Alhon, Mina, Akposso, Ewé) ; que d'autres défavorisées n'ont pas rattrapé leur retard (Moba, Gourma, Bassar) ; et enfin que l'ethnie kabyè a connu une progression de la scolarisation telle qu'en 1980 elle doit figurer

* Source : Statistiques scolaires.

(1) EAMAU : Ecole Africaine et Mauricienne d'Architecture et d'Urbanisme.

(2) ISPE : Institut Supérieur de Presse de l'Entente.

TAUX DE SCOLARISATION

de la population résidente de 6 à 14 ans suivant l'ethnie

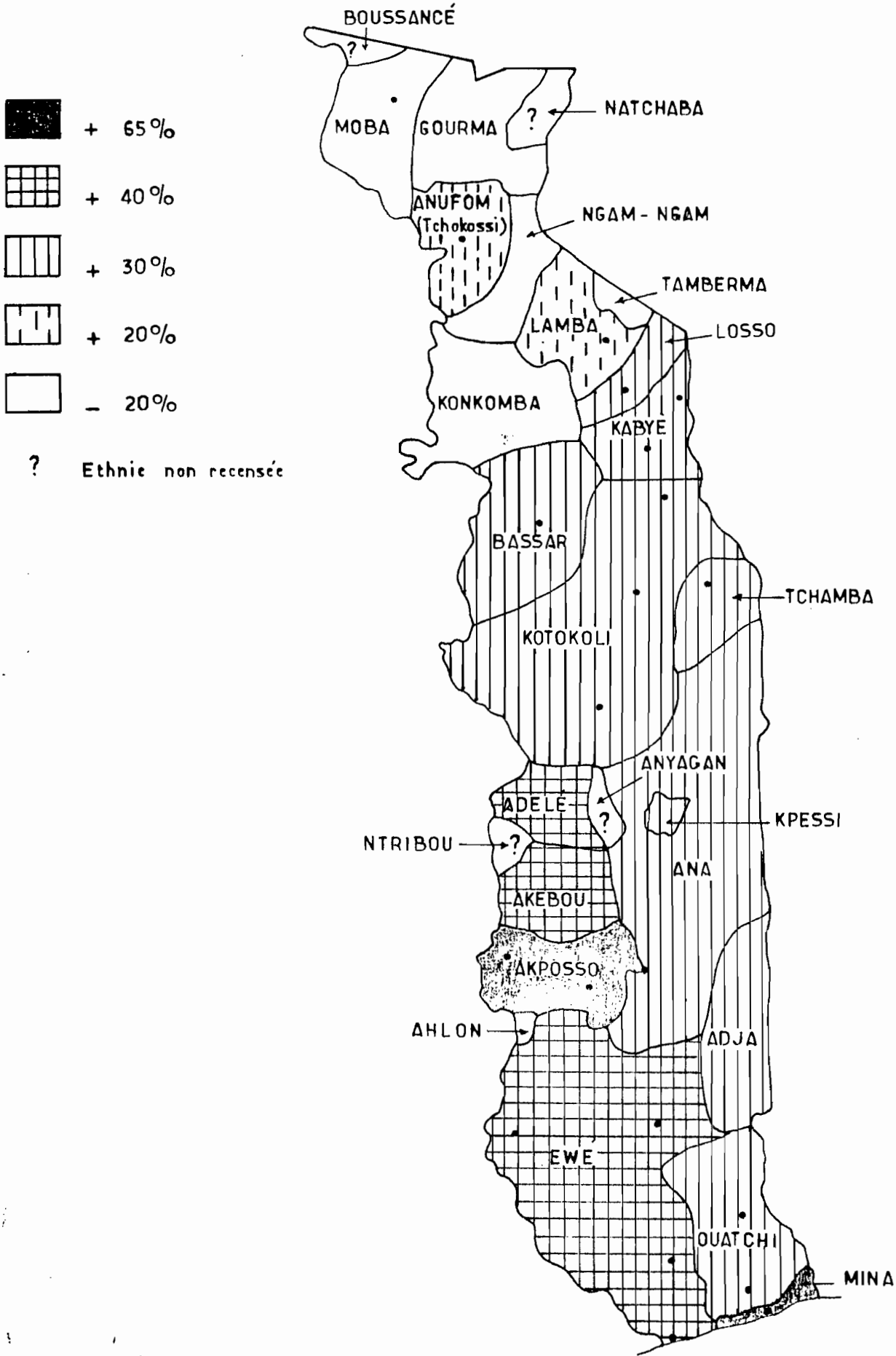

Carte ethnique
Source = Atlas du Togo
Les Editions Jeune Afrique, 1981

Taux de scolarisation par ethnie
Source = Recensement général de la population 1970

ORSTOM, 1984

parmi les plus scolarisées, alors qu'en 1970 son taux de scolarisation ne s'élevait qu'à 34 % (le taux de scolarisation de la préfecture de la Kozah où l'ethnie kabyè est dominante est de 80 % ; le rapport filles/garçons de 870 filles pour 1 000 garçons*).

Pour réaliser une analyse plus fine des progrès scolaires obtenus par les différentes ethnies, il nous faut attendre la publication des chiffres du recensement de 1981.

2. Disparités régionales**

Nous avons noté précédemment que les missions se sont tout d'abord implantées dans la région côtière et dans celle des plateaux.

Jusqu'aux années 1970, le découpage par région pouvait être pertinent, la scolarisation étant progressivement moins développée du sud au nord.

Ceci ne se vérifie plus dans les années 1980, certaines préfectures de la Région de la Kara ayant bénéficié du redéploiement des investissements sociaux et économiques en faveur du Nord depuis 1967. Les cartes 1 et 2 nous montrent qu'il existe de grandes disparités au sein des régions (sauf en ce qui concerne la Région des Savanes). Nous retiendrons donc comme unité géographique la préfecture.

Pour établir une comparaison entre les différentes préfectures, nous avons retenu deux indices : le taux de scolarisation par préfecture et le nombre de filles pour 1 000 garçons.

Le taux de scolarisation par préfecture est peu fiable. La population scolarisable*** est estimée à 28 % de la population totale faute de données sur la répartition de la population par âge et par préfecture. Or, la structure par âge varie selon les préfectures. Le nombre de filles scolarisées pour 1 000 garçons permet de corriger certaines erreurs. Ainsi le taux de scolarisation de la préfecture du Kloto s'élève à 97,7 %, tandis que le rapport filles/garçons est de 827. Nous savons donc que ce taux est sur-évalué : la population des 5-14 ans représente certainement plus de 28 % de la population de cette préfecture.

---

* Source : Statistiques scolaires - 1982-83.

** Pour situer les préfectures et les régions se rapporter à la carte des divisions administratives en annexe.

*** Population âgée de 5 à 14 ans estimée à 28 % par la Direction Générale de la Planification.

Carte n° 1

TAUX DE SCOLARISATION DANS LE PREMIER DEGRE
PAR PREFECTURE - 1982-83

TOUS ORDRES

(enfant de 5 à 14 ans soit 28 % de la population)

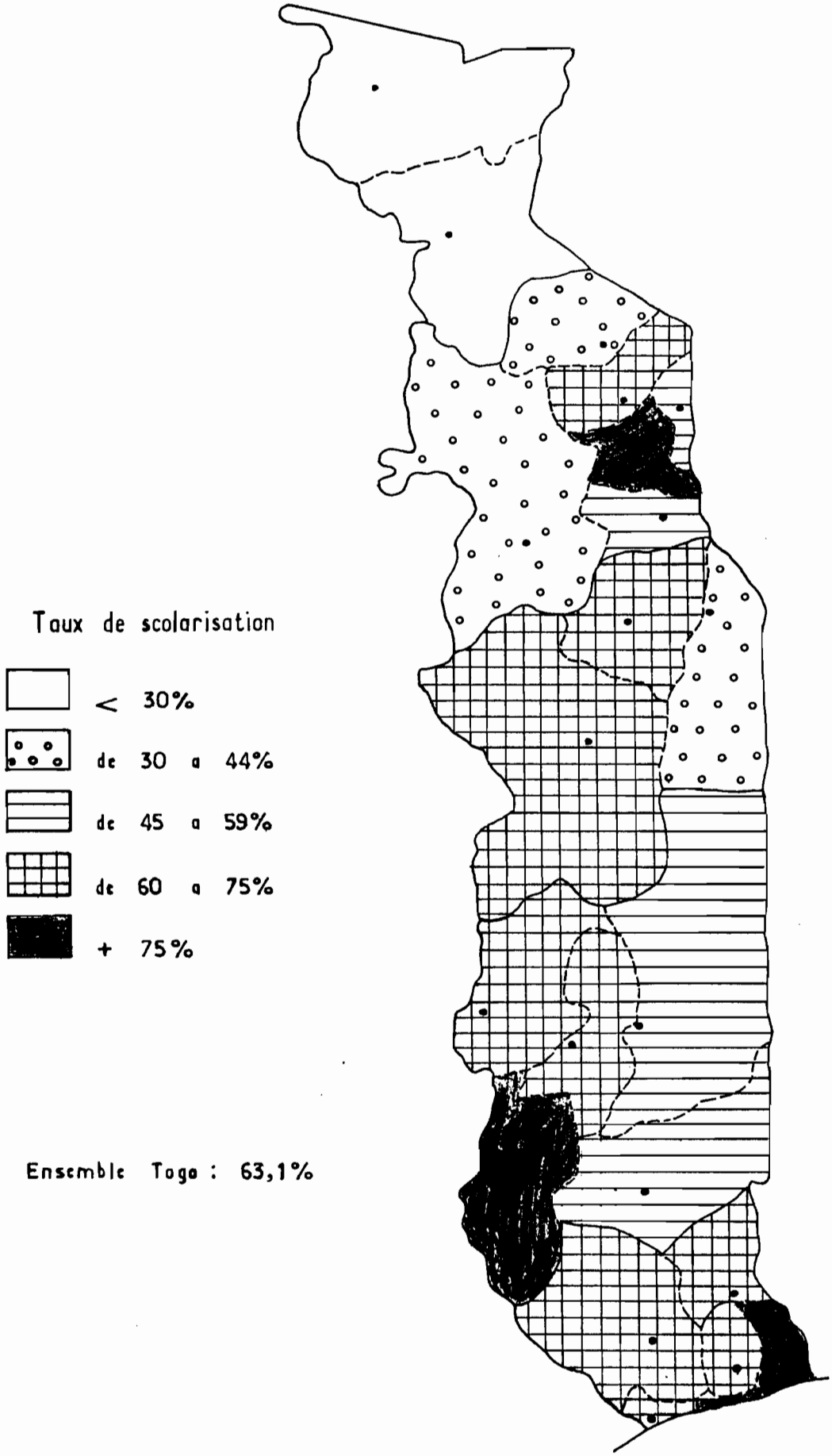

Source : Statistiques scolaires

Carte n° 2

SCOLARISATION : NOMBRE DE FILLES POUR 1 000 GARCONS
PAR PREFECTURE DANS LE PREMIER DEGRE - 1982-83

TOUS ORDRES

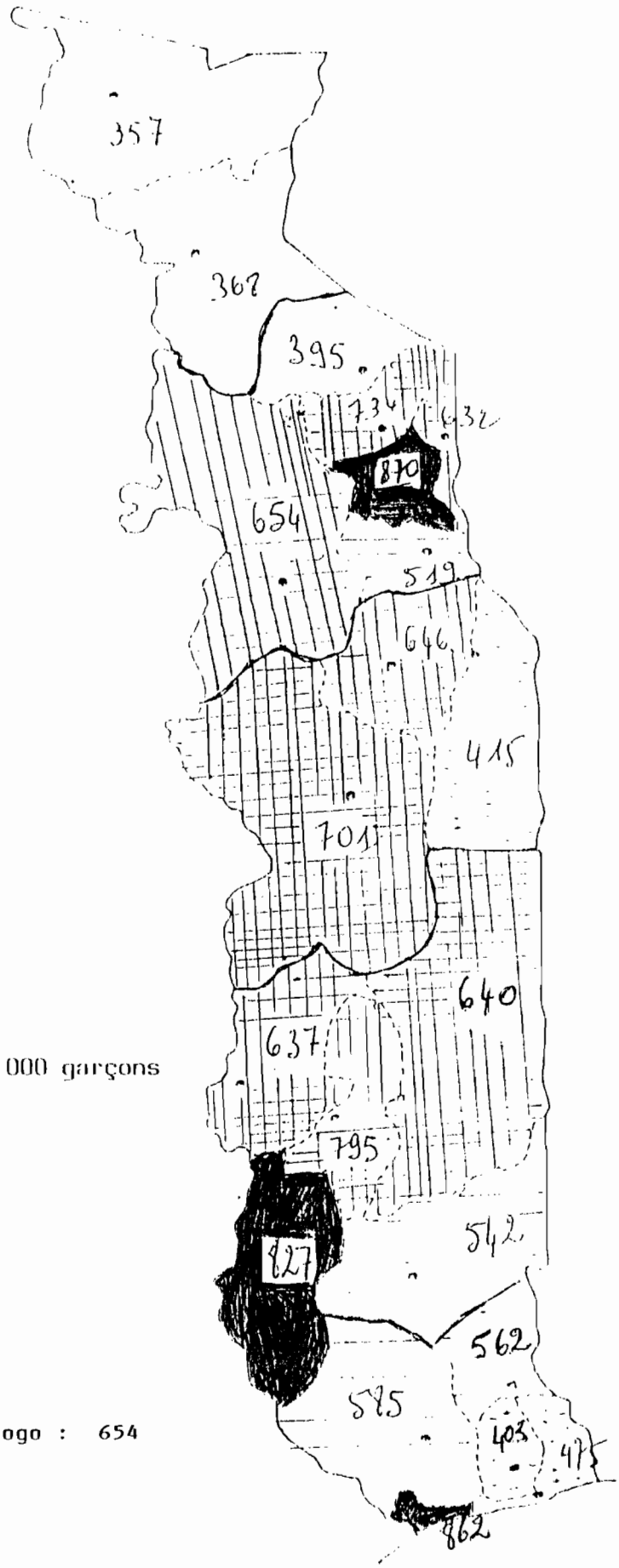

Nombre de filles pour 1 000 garçons

+ 800
+ 600
+ 500
+ 400
+ 300

Ensemble Togo : 654

En comparant ces deux cartes nous pouvons distinguer :

- un groupe de préfectures très scolarisées - Kloto, Kozah, Amou, Wawa ;
- un groupe de préfectures où les taux de scolarisation sont intermédiaires - Zio, Vo, Ogou, Sotouboua, Tchaoudjo, Haho ;
- un groupe de préfectures sous-scolarisées - Tône, Oti, Tchamba, Bassar.

Cependant, l'analyse au niveau de la préfecture peut elle-même dissimuler des disparités. Nous avons calculé les taux de scolarité des trois cantons de la préfecture du Haho où nos enquêtes se sont déroulées.

Tableau 5 : Taux de scolarisation dans la préfecture du Haho 1983-84

Canton de Kpekplémé	20,1 %
Canton de Tohoun	23,0 %
Canton de Notsé (ville de Notsé incluse)	46,1 %
Ville de Notsé	122,7 %
Canton de Notsé (ville de Notsé exclue)	35,7 %
Ensemble préfecture du Haho	37,6 %

Source : - Population des cantons et de la préfecture : Recensement de 1981
- Elèves scolarisés dans les différents cantons : Inspection du 1er degré de Notsé.

L'on note que les cantons de Kpekplémé et de Tohoun sont très défavorisés. Le canton de Notsé (ville de Notsé incluse) possède un taux de scolarisation qui s'élève à 46,1 % soit le double de celui de Kpekplémé ou de Tohoun.

Nous avons calculé le taux de scolarisation du canton de Notsé (ville exclue) pour contrecarrer l'effet d'attraction que joue toute ville au niveau scolaire. Mais le taux de scolarisation du canton de Notsé reste tout de même élevé (35,7 %).

On peut estimer que les cantons de Kpekplémé et de Tohoun sont sous-scolarisés par rapport au canton de Notsé. Nous avons pu noter l'absence d'émigration scolaire de ces cantons vers Notsé ; les élèves du primaire font leur scolarité près de leur lieu de domicile.

La sous-scolarisation de ces cantons en 1983-84 relève de deux phénomènes : la faiblesse des infrastructures (l'Etat s'est peu intéressé à cette région) et le refus des parents de scolariser leurs enfants. Ce refus est cependant récent (nous l'étudierons dans la troisième partie de cette étude), car nous avons pu observer en retraçant l'historique des écoles de ces cantons qu'une partie d'entre elles, non négligeable, avaient été créées (et financées) sur l'initiative des villageois (environ 40 % des écoles enquêtées), avant d'être reconnues et prises en charge par le budget de l'Etat.

3. Inégalités selon le sexe

Les inégalités selon le sexe se manifestent de différentes manières :

- par une plus faible scolarisation des filles par rapport aux garçons ;
- par des taux de redoublement et des taux d'abandon plus élevés chez les filles ;
- par des échecs aux examens plus fréquents.

La faible scolarisation des filles commence au CP1, où elles ne forment que 41,8 % de l'effectif de cette classe, puis s'accentue au fur et à mesure de leur scolarité, de telle sorte qu'elles représentent seulement 14 % de l'effectif de Terminale (cf. tableau 6).

Tableau 6a : Pourcentage de filles dans l'enseignement du 1er degré selon les cours - 1982-83

Tous ordres

Cours / Sexe	CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
F + M	122 223	91 129	90 280	66 450	61 853	60 394	492 329
F	51 024	37 850	33 125	25 750	22 577	20 282	194 608
% de filles	41,8	41,5	36,7	38,8	36,5	33,6	39,5

Source : Tableau construit à partir des données fournies par les Statistiques scolaires.

Tableau 6b : Pourcentage de filles dans l'enseignement du 2ème degré selon les cours - 1983-84

Tous ordres

Cours / Sexe	6ème	5ème	4ème	3ème	TOTAL
F + M	29 523	23 674	23 237	24 569	101 003
F	8 817	6 460	5 840	5 313	26 430
% de filles	29,9	27,3	25,1	21,6	26,2

Source : id.

Tableau 6c : Pourcentage de filles dans l'enseignement du 3ème degré selon les cours - 1983-84

Tous ordres

Cours / Sexe	Seconde	Première	Terminale	TOTAL
F + M	3 139	5 578	3 141	11 858
F	429	810	439	1 678
% de filles	13,7	14,5	14	14,1

Source : id.

Non seulement les filles sont moins scolarisées que les garçons, mais elles semblent rencontrer plus de difficultés ; dans le primaire, 36,3 % redoublent leurs cours, contre 34 % de garçons (1982-83). Leurs taux de réussite aux examens sont plus faibles que ceux des garçons comme le montre le tableau 7.

Tableau 7 : Taux de réussite aux examens selon le sexe - 1982-83

Tous ordres

Examens / Sexe	CEPD	BEPC	PROBATOIRE	BAC
M	44,4 %	11,7 %	4,9 %	11,2 %
F	34,1 %	6,6 %	3,4 %	9,5 %
TOTAL	40,9 %	10,7 %	4,7 %	9,7 %

Source : Statistiques scolaires - 1982-83

4. Le rendement du système scolaire

Le rendement interne du système scolaire togolais est très faible. Les taux d'abandon et de redoublement y sont particulièrement élevés. L'âge des élèves inscrits dans les différents degrés est en grande partie supérieur à l'âge normal (cf. tableau 8).

Tableau 8 : Pourcentage d'enfants dont l'âge est supérieur à l'âge normal selon les cours -

Tous ordres

Classes	CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2
%	53,4	72,4	83,1	83,8	86,5	90,9

Classes	6ème	5ème	4ème	3ème
%	91,3	92,3	93,0	93,7

Source : Statistiques scolaires.

La durée de la scolarité est donc allongée du fait des redoublements (cf. tableau 9). C'est ainsi que 33 % des places dans l'enseignement primaire sont occupées par des enfants âgés de plus de 11 ans.

Tableau 9 : Durée de la scolarité dans le 1er Degré des élèves de CM2 en 1982-83

Tous ordres

Durée de la scolarité	6 ans*	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	N I	TOTAL
Effectifs	10 031	17 454	17 279	9 077	2 984	1 191	2 378	60 394
%	17,3	30,1	29,8	15,6	5,1	2,1	-	-

Durée de la scolarité dans le 2ème Degré des élèves de 3ème en 1982-83

Tous ordres

Durée de la scolarité	4 ans*	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	N I	TOTAL
Effectifs	3 967	9 500	6 833	2 625	547	14	1 083	24 569
%	16,9	40,4	29,1	11,2	2,3	0,1	-	-

* Durée normale

Source : Tableau construit à partir des données fournies par les Statistiques scolaires.

Le faible rendement du système scolaire entraîne un "gonflement" des effectifs. Les coûts scolaires deviennent de plus en plus élevés, et les difficultés économiques que connaît actuellement l'Etat togolais ne permettent plus de financer un système éducatif de plus en plus coûteux et de moins en moins performant. Ceci a incité l'Etat à prendre les mesures restrictives à l'entrée de l'enseignement secondaire (que nous aborderons dans la seconde et troisième parties de cette étude).

DEUXIEME PARTIE :

LE PHENOMENE DE "DESCOLARISATION"

1. LES INDICES DE LA "DESCOLARISATION"

Il convient tout d'abord de noter que ce phénomène de dépopulation scolaire affecte l'ensemble des sous-systèmes du système scolaire togolais (cf. tableau 1a).

Tableau 1a : Evolution des effectifs scolaires entre 1978-79 et 1983-84

	1er Degré	2ème Degré	3ème Degré	Enseignement Technique	Enseignement Professionnel	4ème Degré*	ENSEMBLE
1978-79	458 104	95 008	10 762	6 821	1 517	3 007	575 219
1979-80	484 274	106 090	13 711	6 787	1 864	3 430	616 156
1980-81	506 788	108 450	16 672	6 839	2 105	4 345	645 199
1981-82	498 639	108 251	14 674	5 785	1 860	4 131	633 340
1982-83	492 329	101 003	11 858	4 893	1 653	3 833	615 569
1983-84**	456 564	84 377	11 841				

* Effectifs des étudiants inscrits dans le 4ème degré au Togo.
Ne sont pas inclus les étudiants togolais à l'étranger
Sont inclus les étudiants étrangers inscrits au Togo.

** Déclaration du Ministre de l'enseignement des 1er et 2ème degrés, in "La nouvelle marche" du 10 septembre 1984.

Source : Statistiques scolaires.

On obsserve donc que la baisse des effectifs intervient à la rentrée 1981-82 dans l'ensemble des sous-systèmes. Cependant, le tableau 1b nous montre que certains enseignements, dont ceux du 3ème degré et de l'enseignement technique et professionnel ont connu de plus fortes baisses des effectifs.

Tableau 1b : Baisse des effectifs en pourcentage selon les enseignements, entre 1980-81 et 1982-83

Tous ordres

	1980-81	1982-83	Baisse des effectifs entre 1980-81 et 1982-83	
			en nombre	en %
1er Degré	506 788	492 329	- 14 459	- 2,85 %
2ème Degré	108 450	101 003	- 7 447	- 6,87 %
3ème Degré	16 672	11 858	- 4 814	**-28,87 %**
Ens. Technique	6 839	4 893	- 1 946	**-28,45 %**
Ens. Professionnel	2 105	1 653	- 452	**-21,47 %**
4ème Degré	4 345	3 833	- 512	-11,78 %

Source : Tableau construit à partir des données fournies par les Statistiques scolaires.

1-1. Evolution des effectifs du premier degré

Tableau 2 : Evolution des effectifs du 1er Degré Par cours - de 1977-78 à 1983-84

Tous ordres

	CP 1	CP 2	CE 1	CE 2	CM 1	CM 2	TOTAL
1977-78	114 892	82 253	72 101	55 677	48 295	48 218	421 436
1978-79	125 562	88 354	78 490	60 093	53 373	52 232	458 104
1979-80	**126 643**	94 155	84 907	64 775	57 807	55 985	484 272
1980-81	125 571	**96 874**	90 274	**68 075**	61 669	**64 325**	**506 788**
1981-82	121 652	93 591	**91 868**	67 739	**62 081**	61 708	498 639
1982-83	122 223	91 129	90 280	66 450	61 853	60 394	492 329
1983-84							456 564

Source : Statistiques scolaires.

Si la chute des effectifs du 1er Degré apparaît globalement à la rentrée 81-82, on constate que le phénomène de descolarisation s'amorce à la rentrée 79-80 par un ralentissement de la hausse des effectifs du CP1 (l'un des plus faibles taux de progression des CP1 depuis 15 ans). Dès la rentrée 80-81, les effectifs du CP1 connaissent une baisse qui se répercute l'année suivante en CP2. Il apparaît donc que le phénomène de descolarisation s'exprime tout d'abord par la non-scolarisation des enfants à l'entrée du système scolaire.

Mais à cette non-scolarisation des enfants vient s'ajouter une déperdition scolaire importante (cf. tableau 3) que l'on observe en 80-81, plus particulièrement en CE2 et CM2 ; les effectifs du CE1 et CM1 connaissant une faible hausse.

En 82-83, l'ensemble des cours du 1er Degré (sauf le CP1 qui connaît une très légère hausse) enregistre une baisse de leurs effectifs. La légère hausse des effectifs du CP1 pourrait apparaître comme le signe précurseur d'une nouvelle progression des effectifs du 1er Degré. En fait, selon nous, cette hausse résulte de l'intervention de l'Etat et constitue la réponse de celui-ci à la chute des effectifs. En effet, nous avons pu noter lors de nos enquêtes que, dans les préfectures les plus touchées par la déperdition scolaire, les autorités locales ont dû pratiquer des recrutements "forcés" d'élèves, pour les classes de CP1 et CP2 principalement. L'intervention des gardes de préfecture a été employée en particulier, dans les préfectures du Haho, de Tchamba, de l'Oti et de Tône, pour les rentrées 82-83 et 83-84.

Tableau 3 : Tableau simplifié de l'évolution des effectifs

	CP 1	CP 2	CE 1	CE 2	CM 1	CM 2	ENSEMBLE
1978-79	H	H	H	H	H	H	HAUSSE
1979-80	RH	H	H	H	H	H	HAUSSE
1980-81	B	RH	H	H	H	H	HAUSSE
1981-82	B	B	RH	B	RH	B	BAISSE
1982-83	LH	B	B	B	B	B	BAISSE

H = HAUSSE DES EFFECTIFS
RH = RALENTISSEMENT DE LA HAUSSE
B = BAISSE DES EFFECTIFS
LH = LEGERE HAUSSE

——▷ RH ou B due à la faiblesse des recrutements en CP1

▭ RH ou B due à la déperdition

Cependant, l'analyse des effectifs du premier degré ne suffit pas pour mesurer l'ampleur de la descolarisation. Nous devons prendre en compte certains indices tels que :

- Les taux d'abandon ; notons que ceux-ci sont en progression depuis 1978-79.
- Les taux de redoublement ont crû de 1978-79 à 1981-82 et, de fait, le nombre des nouveaux inscrits diminue considérablement. C'est dire que le premier degré absorbe de moins en moins d'enfants en âge d'être scolarisés. Le pourcentage de redoublants a cependant connu une baisse en 1982-83 (cf. tableau 4).

Tableau 4 : Evolution du pourcentage des redoublants par cours
Premier Degré - 1978-79 à 1982-83

Tous ordres

	CP 1	CP 2	CE 1	CE 2	CM 1	CM 2	ENSEMBLE
1978-79	35,3	28,2	28,5	22,6	24,0	35,3	29,8
1979-80	37,6	27,9	29,8	23,6	25,8	35,8	30,9
1980-81	39,6	32,0	34,1	28,2	31,3	46,2	35,5
1981-82	41,1	34,5	36,0	30,0	32,8	44,2	36,8
1982-83	39,7	31,8	36,1	26,5	30,3	41,9	34,9

Source : Statistiques scolaires

Selon les premiers résultats du recensement de 1981, le taux d'accroissement de la population togolaise se situe à 2,8 %/an pour la période 1970-1981. Nous ne possédons pas encore les données nous permettant de connaître la structure par âge de la population, mais ce taux nous indique déjà que les effectifs scolaires auraient dû croître pour compenser la simple croissance démographique.

1-2. Evolution des effectifs du 2ème degré

Tableau 5 : Evolution des effectifs du 2ème degré de 1978-79 à 1982-83

Tous ordres

	6ème	5ème	4ème	3ème	TOTAL
1978-79	32 521	24 140	21 518	16 819	95 008
1979-80	**34 090**	27 249	22 965	21 786	106 090
1980-81	29 614	**28 850**	25 163	24 823	**108 450**
1981-82	30 343	25 578	**26 421**	**25 909**	108 251
1982-83	29 523	23 674	23 237	24 569	101 003

Source : Statistiques scolaires

En simplifiant ce tableau, nous obtenons sensiblement le même schéma que pour le 1er degré (cf. tableau 3).

Tableau 6 : Tableau simplifié de l'évolution des effectifs du 2ème degré

	6ème	5ème	4ème	3ème	TOTAL
1978-79	H	H	H	H	H
1979-80	B	H	H	H	H
1980-81	B	H	H	H	H
1981-82	L.H.	B	H	H	B
1982-83	B	B	B	[B]	B

H = hausse des effectifs
B = baisse des effectifs
L.H. = légère hausse
[B] = B due à la déperdition

En effet, la baisse des effectifs du 2ème degré intervient dans un premier temps à l'entrée de ce sous-système (classe de 6ème) pour se répercuter ensuite les années suivantes dans les classes supérieures. Il ne faut cependant pas négliger la part dans la baisse des effectifs due à la progression des taux d'abandon.

De plus, nous notons que le pourcentage de redoublants a augmenté de façon importante entre 1978-79 et 1982-83 (cf. tableau 7). Tout comme le premier degré, le second degré absorbe de moins en moins de nouveaux inscrits ; les redoublants sont plus nombreux dans l'ensemble des cours (de la 6ème à la 3ème), mais le pourcentage est cependant plus élevé en classe de 3ème du fait des échecs au B.E.P.C. et au concours d'entrée en seconde.

Tableau 7 : Evolution du pourcentage de redoublants par cours entre 1978-79 et 1982-83

2ème Degré

Tous ordres

Classes / Année scolaire	6ème	5ème	4ème	3ème	TOTAL
1978-79	18,8	17,3	17,6	29,3	20,0
1979-80	23,2	19,9	26,0	36,3	25,6
1980-81	31,9	24,9	27,9	43,6	31,8
1981-82	21,2	26,2	29,5	45,5	30,2
1982-83	25,7	25,0	37,2	51,8	**34,5**

Source : Tableau construit à partir des données fournies par les Annuaires de Statistiques scolaires.

1-3. Evolution des effectifs du 3ème degré

Tableau 8 : Evolution des effectifs du 3ème degré de 1978-79 à 1982-83

Tous ordres

	SECONDE	PREMIERE	TERMINALE	ENSEMBLE
1978-79	4 568	3 445	2 749	10 762
1979-80	5 805	3 972	3 934	13 711
1980-81	**7 178**	4 717	4 777	**16 672**
1981-82	4 790	4 968	**4 916**	14 674
1982-83	3 139	**5 578** H	3 141 B	11 858

Source : Statistiques scolaires

De nouveau, nous constatons que la chute des effectifs s'opère en premier lieu à l'entrée de ce cycle d'études ou 1981-82.

Différentes mesures ont en effet été mises en application lors de cette rentrée :

1 - Le B.E.P.C. est obligatoire pour entrer en seconde.

2 - Un concours d'entrée en seconde est institué.

3 - Une clause d'âge (être âgé de moins de 21 ans) à l'entrée en seconde a été décrétée.

4 - L'examen probatoire (fin de la classe de 1ère : première partie du bac) a été retabli.

La hausse des effectifs de la classe de première en 1982-83 (alors que l'effectif de seconde de l'année précédente n'était que de 4 790 élèves), s'explique par le très faible taux de réussite à l'examen probatoire (4,7 % de reçus). Sur un effectif de 5 578 élèves en première on compte 2 896 redoublants, soit 51,9 % des effectifs de cette classe.

La classe de terminale voit alors ses effectifs passer de 4 916 élèves en 1981-82 à 3 141 en 1982-83. Cependant, compte tenu du faible taux de réussite au probatoire (4,7 %), on ne compte que 11,6 % de nouveaux inscrits en terminale. Les redoublants de terminale représentaient en 1982-83, 88,4 % des effectifs de cette classe. On peut s'étonner du fait que le nombre des nouveaux inscrits soit supérieur à celui des reçus à l'examen probatoire (364 nouveaux inscrits en 82-83 ; 284 reçus au probatoire en 1982). Il semble donc que certains élèves ont pu être admis en terminale sans être en possession du probatoire.

Les établissements privés apparaissent moins prompt à appliquer les mesures administratives visant à stabiliser ou à diminuer les effectifs scolaires.

Mais nous avons pu noter que l'application de ces mesures variait en fonction des régions (voir tableau 9).

Tableau 9 : Variabilité de l'application des mesures administratives en fonction des Régions

Régions	Nombre de reçus en 1981-82 au probatoire (fin 1ère)	Nombre de nouveaux inscrits en 82-83 en terminale	Ecart
MARITIME	202	241	16,6 %
PLATEAUX	13	15	13,3 %
CENTRALE	21	9	0 %
KARA	44	95	53,7 %
SAVANES	4	4	0 %
ENSEMBLE TOGO	284	364	22 %

Source : Tableau construit à partir des données fournies par l'Annuaire des Statistiques scolaires de 1982-83.

Notons qu'il peut y avoir des transferts de région à région. C'est très certainement le cas pour les régions du Centre et de la Kara. Mais ces transferts ne sont pas suffisamment importants pour remettre en cause l'interprétation de ce tableau. En ce qui concerne l'application de la clause d'âge à l'entrée en seconde, nous ne possédons pas l'âge des élèves en fonction des régions, mais selon l'ordre d'enseignement privé-public.

Le tableau n° 10 nous montre que le privé accepte en classe de seconde un pourcentage plus important d'élèves âgés de plus 20 ans à partir de 1981-82 (date d'application des mesures), contrairement aux années précédentes, où les élèves les plus âgés se trouvaient dans l'enseignement public.

Tableau 10 : Evolution du nombre et % d'élèves âgés de plus de 20 ans en classe de seconde selon l'ordre d'enseignement.

Effectifs / Ages des élèves	1980-81			1981-82			1982-83		
	Privé	Public	Tous ordres	Privé	Public	Tous ordres	Privé	Public	Tous ordres
21 ans	71	492	563	110	263	373	60	115	175
22 ans	38	163	201	61	71	132	23	34	57
23 ans	12	65	77	13	16	29	10	8	18
24 ans	4	29	33	2	2	4	-	5	5
25 ans	-	-	-	2	2	4	-	-	-
26 ans	-	2	2	2	-	2	1	-	1
27 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectif des + 20 ans en seconde	125	751	876	190	354	544	94	162	256
Effectif total des élèves de seconde	1 227	5 951	7 178	1 489	3 301	4 790	907	2 231	3 138
% des + 20 ans inscrits en seconde	10,19	12,62	12,20	12,76	10,72	11,36	10,36	7,26	8,16

Source : Tableau construit à partir des données fournies par les Annuaires scolaires.

Nous avons pu constater une chute importante des effectifs en deux ans (16 672 élèves en 80-81, 11 858 en 82-83). Mais le phénomène de descolarisation est amplifié par le fait que le nombre de nouveaux inscrits dans le 3ème degré a considérablement baissé (cf. tableau 11). On ne dénombre que 44,8 % de nouveaux inscrits sur l'effectif global du 3ème degré.

Tableau 11 : Evolution du pourcentage de redoublants par cours entre 1978-79 et 1982-83 - 3ème Degré

Tous ordres

Classes / Année scolaire	Seconde	Première	Terminale	ENSEMBLE
1978-79	14,8	23,3	22,3	19,4
1979-80	13,9	18,3	33,9	21,0
1980-81	17,3	25,9	38,4	24,9
1981-82	36,9	22,8	42,1	33,9
1982-83	27,7	51,9	88,4	55,2

Source : Tableau construit à partir des données fournies par les Statistiques scolaires.

1-4. Evolution des effectifs de l'enseignement technique et de l'enseignement professionnel

L'enseignement professionnel et l'enseignement technique sont également touchés par la baisse des effectifs (cf. tableau 12).

Tableau 12 : Evolution des effectifs des enseignements professionnel et technique de 1978-79 à 1982-83.

Tous ordres

	Enseignement professionnel	Enseignement technique	
		TOTAL	Lycée technique Eyadéma
1978-79	1 517	6 821	2 873
1979-80	1 864	6 787	2 973
1980-81	**2 105**	**6 839**	**3 731**
1981-82	1 860	5 785	1 599
1982-83	1 653	4 893	1 242

Source : Tableau construit à partir des données fournies par les Annuaires des Statistiques scolaires.

L'on note que la chute des effectifs de l'enseignement technique est très importante, et tout particulièrement au Lycée technique Eyadéma de Lomé, où les effectifs passent de 3 731 élèves (en 1980-81) à 1 242 élèves (en 1982-83) soit une baisse de 66,7 %.

1-5. Evolution des effectifs de l'enseignement du 4ème degré

La baisse des effectifs du quatrième degré (Université du Bénin à Lomé et Ecoles et Institut multinationaux) intervient à tous les niveaux d'études, mais plus particulièrement en première année, du fait du faible taux de réussite au baccalauréat (9,7 % de reçus en 1981-82).

La chute des effectifs du 4ème degré se manifeste à la rentrée 1981-82. Mais le tableau suivant (cf. tableau 13) nous montre que les étudiants togolais inscrits dans le 4ème degré n'ont pas été concernés par cette baisse. Il semble que dans un premier temps, les étudiants étrangers inscrits au Togo aient subi des mesures restrictives à leur entrée ou à leur maintien dans le 4ème degré togolais.

Tableau 13 : Evolution des effectifs du 4ème degré 1978-79 - 1982-83

	Etudiants inscrits dans le 4° Degré au Togo	Etudiants togolais 4° Degré au Togo	Etudiants étrangers inscrits au Togo	Etudiants togolais à l'étranger	Total des Etudiants togolais inscrits au Togo + à l'étranger
1978-79	3 007	2 234	773	962	3 196
1979-80	3 430	2 569	861	**1 248**	3 817
1980-81	**4 345**	3 231	**1 114**	431	3 662
1981-82	4 131	**3 403**	728	458	**3 861**
1982-83	3 833	3 178	655	493	3 671

Source : Tableau construit à partir des données fournies par les Annuaires des Statistiques scolaires.

Nous constatons que les taux d'admission dans le 4ème degré sont en baisse. Le quatrième degré, comme les sous-systèmes que nous avons précédemment étudiés, a donc accrû la sélection (cf. tableau 14).

Les taux d'admission ont connu une baisse dans les matières littéraire et juridique. Par contre, on observe une hausse de ces taux à l'école de médecine et à l'école supérieure d'agronomie. En fait, on ne peut conclure qu'une sélection accrue ait été mise en place dans les sections littéraires. Sa sélection dans le 4ème degré s'opère de deux façons : soit à l'entrée de ce degré (on note par exemple que les effectifs de l'école de médecine sont de 271 étudiants en 81-82 alors qu'on en dénombrait 345 en 1980-81) ; soit au cours du cursus (l'école des lettres connaît une augmentation de 233 étudiants en un an tandis que le taux d'admission chute à 42,2 % en 82-83).

Tableau 14 : Evolution des taux d'admission dans le quatrième degré - 1980-81 - 1981-82

	1980-81		1981-82	
	% d'admis	TOTAL inscrits	% d'admis	TOTAL inscrits
ETUDES JURIDIQUES	1ère année = 28,3% 2ème année = 63,0% 3ème année = 75,9% 4ème année = 90,0% Ensemble 48,0%	942	25,8% 44,8% 74,7% 98,9% 45,6%	834
ECOLE SUPERIEURE DE GESTION ET COMMERCE	1ère année = 24,1% 2ème année 65,3% 3ème année = 80,3% 4ème année = 67,3% Ensemble = 44,0%	861	26,6% 66,6% 75,4% 68,8% 48,0%	758
ECOLE DES LETTRES	1ère année = 46,7% 2ème année = 55,9% 3ème année = 70,9% 4ème année - Ensemble = 54,0%	701	35,2% 44,6% 56,7% 50,8% 42,2%	934
ECOLE DES SCIENCES	DUES I = 18,8% DUES II 50,0% Licence = 73,9% Ensemble = 27,4%	531	21,0% 41,1% 58,3% 26,7%	549
ECOLE DE MEDECINE	Ensemble des 7 années= 37,9%	345	60,5%	271
ECOLE SUPERIEURE D'AGRONOMIE	Ensemble des 3 années= 33,2%	274	45,1%	177

Source : Tableau construit à partir des données fournies par les Annuaires des Statistiques scolaires.

2. LES ASPECTS DE LA DESCOLARISATION

Nous analyserons ici plus spécifiquement les formes prises par la descolarisation dans le 1er degré, et ce pour deux raisons.

D'une part, il semble que la chute des effectifs du 1er degré, tout particulièrement à l'entrée de ce degré (classe de CP1), soit due au refus des parents d'envoyer leurs enfants à l'école.

D'autre part, il nous paraît important de bien appréhender les circonstances de ce phénomène, car l'importance de celui-ci va se répercuter, les années suivantes, sur l'ensemble des autres degrés. Nous tenterons donc de répondre aux questions suivantes :

- S'agit-il d'un simple "report" de la scolarisation des enfants, ou faut-il considérer que la scolarisation de ces enfants n'est pas envisagée à court ou à long terme par les parents ?

- Les parents préfèrent-ils retirer les garçons ou les filles de l'école ?

- Quelles sont les régions les plus touchées par ce phénomène de descolarisation ?

- Peut-on admettre l'hypothèse selon laquelle les générations actuelles seront moins scolarisées que les précédentes ?

2-1. L'entrée au CP1

Nous avons constaté que les effectifs du CP1 sont en baisse depuis 1980-81 (cf. tableau 2). Mais, compte tenu de la variation des taux de redoublement (de 35 à 41 % de redoublants en CP1), il nous faut étudier l'évolution du nombre de nouveaux inscrits pour connaître les entrées en CP1 depuis 1971-72 (on soustrait donc les redoublants).

Nous utiliserons l'indice d'évolution (Ip) construit par Thérèse LOCOH (1).

$$Ip = \frac{\text{Nouveaux promus CP1, année } x + 1}{\text{Nouveaux promus CP1, année } x} \times 100$$

(1) Thérèse LOCOH - "Evolution des effectifs scolarisés au Togo - 1971-1983".
Unité de Recherche Démographique - Université du Bénin - Mars 1984 (Document de 13 pages).

Graphique 1 : Progression annuelle (Ip) des nouveaux entrants au CP1 - 1973 - 1983 (moyennes mobiles sur 2 ans)

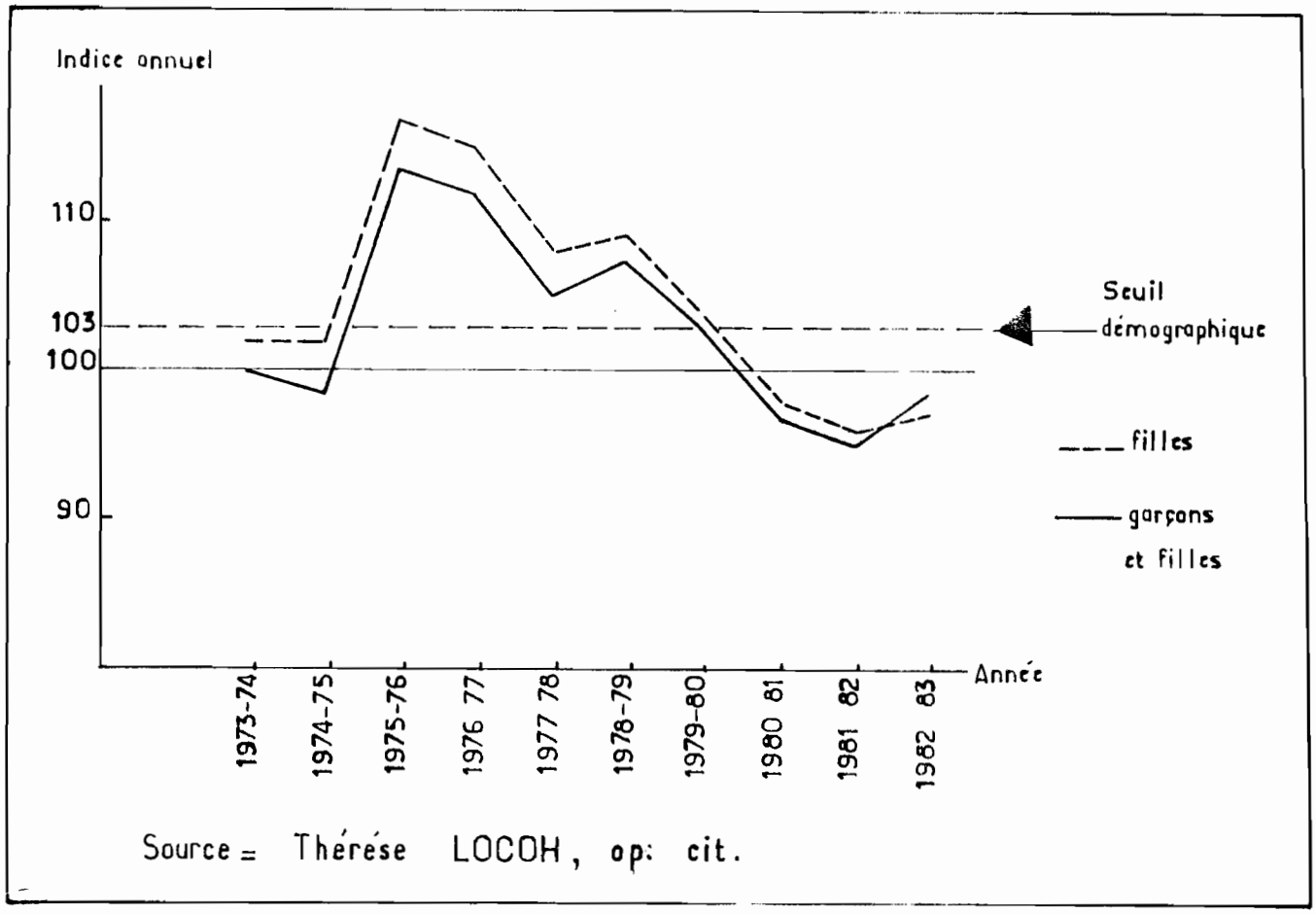

L'on note que la croissance des effectifs nouveaux, de 1975-76 à 1979-80 a été plus rapide que la croissance démographique (+ 2, 8 % d'après le recensement de 1981).

Graphique 2 : Progression globale des effectifs du CP1 (nouveaux entrants) et des classes de CP1 depuis 1971-72 ; base 100.

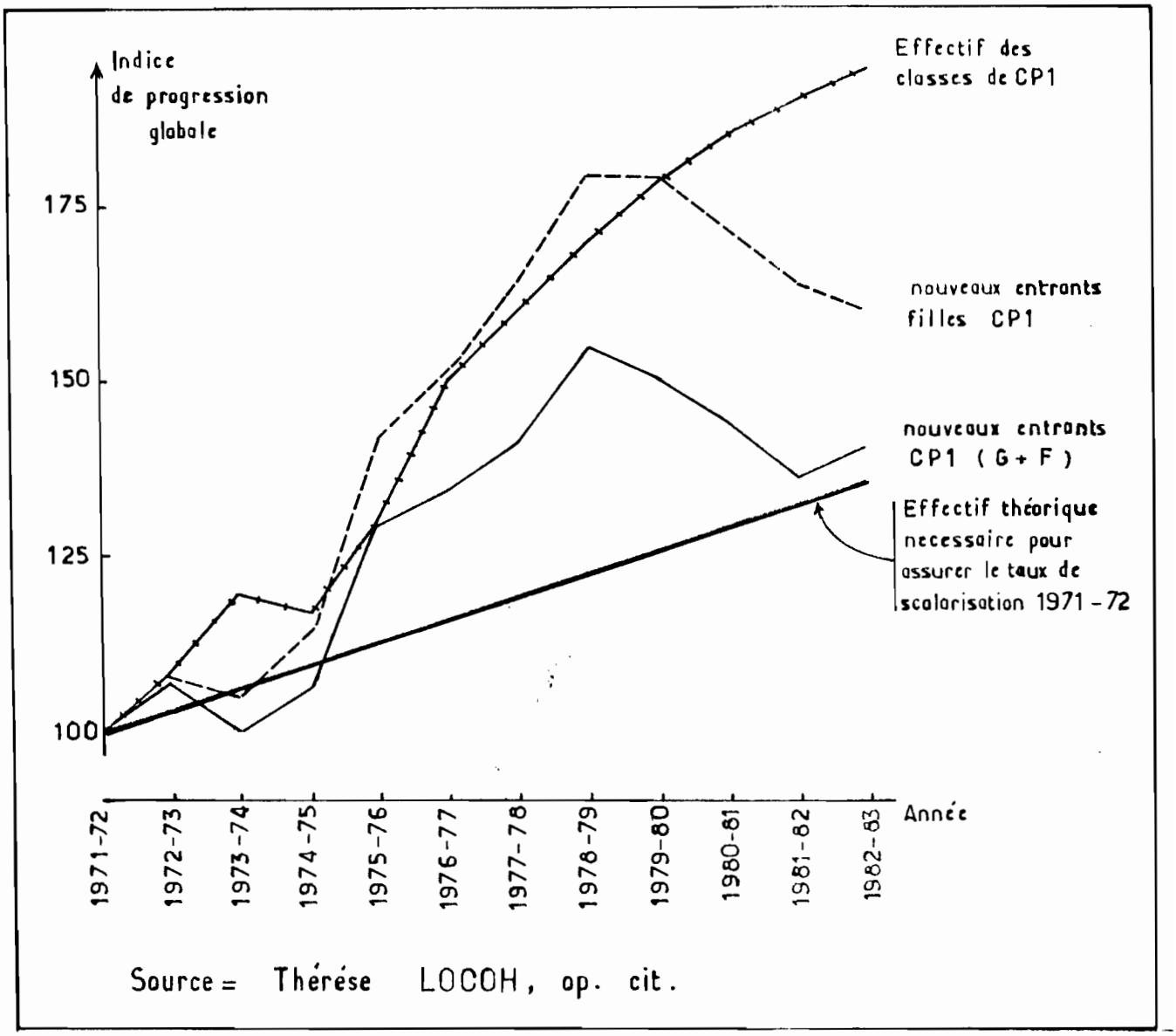

Source = Thérèse LOCOH, op. cit.

Cependant, dès la rentrée 75, la croissance des nouveaux inscrits est plus lente ; en 1980-81, elle devient négative.

Ainsi, depuis 1980-81, l'augmentation des nouveaux entrants au CP1 est-elle inférieure à la croissance démographique.

C'est dire qu'en 1982, les enfants de la classe d'âge des 5-9 ans ont été moins scolarisés que leurs aînés (9-13 ans).

Le graphique nº 2 nous montre qu'en 1982-83 la courbe des nouveaux entrants au CP1 (G + F), est très proche de celle de "l'effectif théorique nécessaire pour assurer le taux de scolarisation de 1971-72". On peut donc considérer que la chute des effectifs nouveaux du CP1 a ramené le taux de scolarisation (CP1) au niveau de celui de 1971-72. Ceci nous montre l'ampleur du phénomène de descolarisation compte tenu de la progression spectaculaire des effectifs entre 1971-72 et 1979-80.

(Effectifs du CP1 entrants et redoublants : 1971-72 = 83 989 élèves)
(" " " " : 1979-80 = 126 643 élèves)

Cette affirmation pourrait être remise en cause, si l'âge d'entrée au CP1 avait été modifié durant ces dix dernières années.

Or, pendant cette décennie, "la structure par âge des enfants du CP1 est restée très stable (45 à 48 % des enfants ont 5 ou 6 ans, 52 % sont plus âgés)" (1) (cf. tableau 15).

Il ne s'agit donc pas d'un "simple report" de la scolarisation des enfants mais bien d'une non-scolarisation de ceux-ci.

En posant l'hypothèse (peu plausible, selon nous) d'un renversement de la tendance actuelle, qui entraînerait la hausse des effectifs du CP1, il n'en demeurerait pas moins qu'une partie non négligeable de la classe d'âge citée précédemment (5-9 ans en 1982) n'aura pas été scolarisée. Il paraît peu probable en effet que les parents puissent scolariser en CP1 des enfants de plus de 9 ans, et ce en même temps que leurs cadets.

---

(1) Thérèse LOCOH, op. cit.

Tableau 15 : Répartition des élèves par âge et par sexe en CP1 - 1982-83

Tous ordres

Cours / Age	CP1 garçons	CP1 filles	CP1 TOTAL
5 ans	5 853	4 526	10 379
6 ans	22 746	16 649	39 395
7 ans	16 602	12 856	29 458
8 ans	8 872	6 369	15 241
9 ans	4 007	2 360	6 367
10 ans	1 418	826	2 244
11 ans	476	245	721
12 ans	281	117	398
13 ans	74	72	146
14 ans	23	16	47
15 ans	10	5	15
16 ans et +	11	14	25
N I (*)	10 826	6 969	17 795
ENSEMBLE	71 199	51 024	122 223

(*) Elèves n'ayant pas fourni les renseignements

Source : Statistiques scolaires

2-2. La scolarisation des filles

Nous nous sommes demandé quel a été le choix des parents pour la scolarisation de leurs enfants : allaient-ils préférer scolariser les garçons aux dépens des filles ?

Or, nous constatons (cf. graphique 1) que la progression des entrées des filles en CP1 est, depuis 1971-72, toujours supérieure à celle des deux sexes réunis.

Le tableau suivant (cf. tableau 16) nous indique que le taux de féminité des effectifs des nouveaux inscrits au CP1 n'a pas été modifié lors de la baisse des effectifs des entrants (1979-80).

Tableau 16 : Taux de féminité des nouveaux entrants au CP1 - 1971-72 à 1982-83

Années	Taux de féminité	Années	Taux de féminité
1971-72	35 %	1977-78	41 %
1972-73	35 %	1978-79	41,1 %
1973-74	36,8 %	1979-80	41,9 %
1974-75	37,6 %	1980-81	42 %
1975-76	38,6 %	1981-82	42,3 %
1976-77	39,6 %	1982-83	41,6 %

Source : Thérèse LOCOH, op. cit.

De même, nous notons que pour l'ensemble du 1er degré, le nombre de filles inscrites pour 1.000 garçons n'a cessé de croître depuis 1973-74 (cf. tableau 17).

Tableau 17 : Evolution du nombre de filles pour 1 000 garçons. Enseignement du 1er degré - 1973-74 à 1982-83

Tous ordres

Années	Nombre de filles/1 000 garçons	Années	Nombre de filles/1 000 garçons
1973-74	492	1978-79	611
1974-75	507	1979-80	627
1975-76	532	1980-81	643
1976-77	557	1981-82	649
1977-78	585	1982-83	654

Source : Tableau construit à partir des données fournies par les Annuaires des Statistiques scolaires.

En conclusion, les filles ont été moins touchées par la descolarisation, ce qui leur a permis de continuer de rattraper leur retard sur les garçons.

2-3. Analyse régionale

Une analyse régionale nous a paru nécessaire pour appréhender ce phénomène de descolarisation. A priori, nous pensions que les régions traditionnellement les moins scolarisées seraient les plus atteintes par ce phénomène, tandis que les régions scolarisées de longue date résisteraient mieux.

En fait, le phénomène de descolarisation apparaît plus complexe, et il convient de l'étudier sur la période des 3 années de baisse des effectifs (cf. cartes 1 à 5).

Aussi, nous devons prendre en compte certains indicateurs, tels les taux d'accroissement annuels de la population par préfecture et les taux de scolarisation du 1er degré (cf. tableau 18).

Nous avons retenu comme unité géographique la préfecture, et non la Région économique. En effet, nous avions montré dans la première partie de ce rapport que le découpage par Région économique n'était pas pertinent pour l'étude des problèmes scolaires togolais, de trop grandes disparités existant au sein des régions.

Lors de la première année de baisse des effectifs nationaux (en comparant la carte 1a avec la carte 1b), nous nous apercevons que les préfectures ayant connu une baisse des effectifs scolaires appartiennent dans l'ensemble au groupe le plus scolarisé (dont le taux de scolarisation est supérieur à 44 %, sauf les préfectures de Kloto, de l'Ogou et du Golfe qui connaissent de très légères hausses, respectivement + 0,47 %, + 2,0 %, + 1,07 %, hausses d'autant plus faibles que deux d'entres elles, l'Ogou et le Golfe possèdent un taux annuel d'accroissement de 3,9 % et de 4,8 % ; la moyenne nationale est de 2,8 %).

Les quatres préfectures les moins scolarisées du Togo (Tône, Oti, Bassar et Tchamba) ont connu une hausse des effectifs. Pour les deux premières d'entre elles, le taux d'accroissement des effectifs scolaires est supérieur au taux d'accroissement de la population.

Lors de la deuxième année (1982-83) (cf. carte nº 2), les préfectures qui connaissent une baisse de leurs effectifs sont plus nombreuses. Cinq préfectures seulement voient leurs effectifs croîtrent ; parmi celles-ci, notons les préfectures du Golfe et de Sotouboua dont les hausses respectives de 1,83 % et de 2,09 % sont peu significatives du fait que ces deux préfectures possèdent les taux d'accroissement de la population les plus forts du Togo : 6 % et 4,8 % par an.

Les préfectures sous-scolarisées connaissent une faible baisse. Mais, l'on note (cf. carte nº 3) que les préfectures de Tône et de l'Oti ont conservé sur l'ensemble des 2 années (de 1980-81 à 1982-83) une croissance positive.

La préfecture de Kéran (au faible taux de scolarisation) présente également un solde positif.

Par contre, la préfecture du Kloto (+ 0,40 % de progression des effectifs sur 2 ans) est la seule préfecture dont la scolarisation est développée (taux de scolarisation : 97,7 %*) à avoir connu une hausse des effectifs.

Nous avons construit les cartes nº 4 et 5 à partir des données recueillies dans les Inspections du 1er degré, et auprès des Directions Régionales de la planification de l'éducation. En effet, la Direction générale de la planification de l'Education n'a pas encore publié les chiffres de 1983-84.

Chaque année, il existe des différences entre les données publiées par la Direction générale et celles publiées par les administrations locales et régionales. Mais ces différences sont de peu d'importance et ne remettent pas en cause, selon nous, l'interprétation des chiffres utilisés. Notons tout de même que ces chiffres doivent être considérés comme provisoires, et qu'ils devront être remplacés par ceux publiés par la Direction générale de la planification.

La carte nº 4 nous indique d'une part que la quasi-totalité des préfectures subit une baisse des effectifs (sauf 4 préfectures), mais aussi et surtout que cette baisse s'accélère considérablement (les % varient de -4,31 à -13,15 %). L'on s'aperçoit que les préfectures qui n'avaient pas encore connu de chute des effectifs ou qui avaient subi que de faibles baisses connaissent à leur tour, une forte descolarisation (ex : préfectures de Bassar, du Haho, de la Kéran, du Yoto et des Lacs).

En conclusion, nous pouvons tenter d'expliquer le déroulement du processus de descolarisation de 1980-81 à 1983-84 (cf. carte nº 5).

1 - LES REGIONS LES MOINS AFFECTEES PAR LA DESCOLARISATION

- Les régions traditionnellement sous-scolarisées ne sont pas touchées dans un premier temps par la descolarisation. Elles semblent réagir moins vite, et continuent sur leur lancée.

Ainssi, les préfectures de l'Oti et de Ióne, qui possèdent les taux de scolarisation les plus faibles du Togo, connaissent-elles

* Source : Statistiques scolaires 1982-83.

des baisses modérées, -7,66 % pour l'Oti, et -1,33 % pour Tône. Il en est de même pour la préfecture de la Kéran (-2,67 %), dont la chute des effectifs n'est intervenue qu'en 1983-84, après deux années de hausse.

On peut se demander si, dans ces préfectures, la descolarisation se maintiendra à un faible niveau les années suivantes ; en effet, le nombre d'enfants scolarisés étant peu important, leur scolarisation ne représente pas une charge trop lourde pour les parents. Mais on peut aussi supposer que ceux-ci, traditionnellement peu enclins à envoyer leurs enfants à l'école, aient moins de scrupules à ne plus les scolariser.

Certaines régions fortement scolarisées ont pu contenir la baisse de leurs effectifs. C'est le cas des préfectures de l'Amou, du Kloto et de Wawa. Ces préfectures sont scolarisées de longue date, et possèdent donc ce que l'on pourrait nommer une "tradition scolaire". Notons que les parents ont investi dans l'éducation à l'époque florissante des plantations de café et de cacao. Cet investissement a répondu à leur attente ; de nombreux fonctionnaires, cadres ou intellectuels sont issus de ces préfectures. On peut supposer que les familles seront enclines à poursuivre dans cette voie. Lors de nos enquêtes, nous avons pu d'ailleurs constater que des écoles "clandestines" continuaient à se créer dans la préfecture du Kloto. Ces écoles, fondées et financées par les villageois, qui jugent les structures scolaires insuffisantes, ont été en grande partie reconnues et prises en charge par l'Etat, au moment de la réforme de 1975. Il semble que les responsables de cette préfecture tolèrent aujourd'hui ces écoles mais qu'il n'est plus question de les reconnaître, car, selon un interlocuteur, "le taux de scolarisation est suffisamment élevé dans cette préfecture" (97,7 %).

2 - LES PREFECTURES LES PLUS AFFECTEES PAR LA DESCOLARISATION

- Les préfectures des Lacs, du Yoto, de la Binah et du Zio figurent parmi celles qui ont connu les plus fortes baisses (respectivement -18,52 %, -18,09 %, -17,71 %, -16,08 %) alors qu'elles possèdent des taux de scolarisation situés entre 69,5 % et 79,7 % (cf. tableau 18). Ces préfectures possèdent une tradition scolaire (sauf la Binah dont la scolarisation est plus récente), et il est difficile d'interpréter ce phénomène de descolarisation. Notons que ces quatre préfec-

tures font face à des problèmes économiques importants (épuisement des sols, fortes densités démographiques, manque de terre...), mais qui n'expliquent pas l'attitude des parents face à l'école. On peut supposer que les problèmes d'emploi ont été déterminants.

L'arrivée sur le marché de jeunes en provenance des préfectures de la Kozah et de la Binah, mieux placés politiquement pour obtenir des postes dans la fonction publique, a joué un rôle certain. Nous avons pu noter lors de nos enquêtes que de nombreux parents exprimaient ce sentiment de "blocage" dans l'avenir de leurs enfants. L'état actuel de nos enquêtes dans ces préfectures ne nous permet pas de poser d'autres hypothèses.

- Certaines préfectures traditionnellement faiblement scolarisées ont connu de fortes baisses. Ainsi, les préfectures de Tchamba et du Haho arrivent en tête de notre liste (cf. tableau 18). Notons que le Haho totalise une baisse de 18,32 % de ses effectifs (80-81 à 83-84) et que compte tenu du taux d'accroissement de la population élevé, (+ 3,2% par an), il occupe la première place.

Nous reviendrons dans la dernière partie de notre rapport sur le cas du Haho ; en effet, les enquêtes que nous avons menées dans le but de dégager les raisons de la descolarisation ont principalement eu lieu dans cette préfecture.

Le cas de certaines préfectures, Tchamba, Tchaoudjo et Bassar, préfectures qui ont connu un développement récent de la scolarisation, semble relever du même phénomène.

Les premiers jeunes diplômés sont arrivés sur le marché de l'emploi au moment où celui-ci commençait à se rétrécir. C'est dire que ces jeunes ont rencontré des difficultés pour valoriser leurs diplômes, et que la crise actuelle a touché de plein fouet cette première génération de diplômés. On comprend le désenchantement des parents, et le refus de l'école s'est exprimé fortement dans ces préfectures. De plus, les ethnies majoritaires dans ces préfectures (Tchamba, Kotokoli et Bassar) ne possèdent pas de "leaders" politiques qui auraient pu favoriser les entrées dans la fonction publique.

Carte n° 1a

EVOLUTION DES EFFECTIFS DU 1er DEGRE ENTRE 1980-81 ET 1981-82 EN POURCENTAGE PAR PREFECTURE

Première année de baisse au niveau national

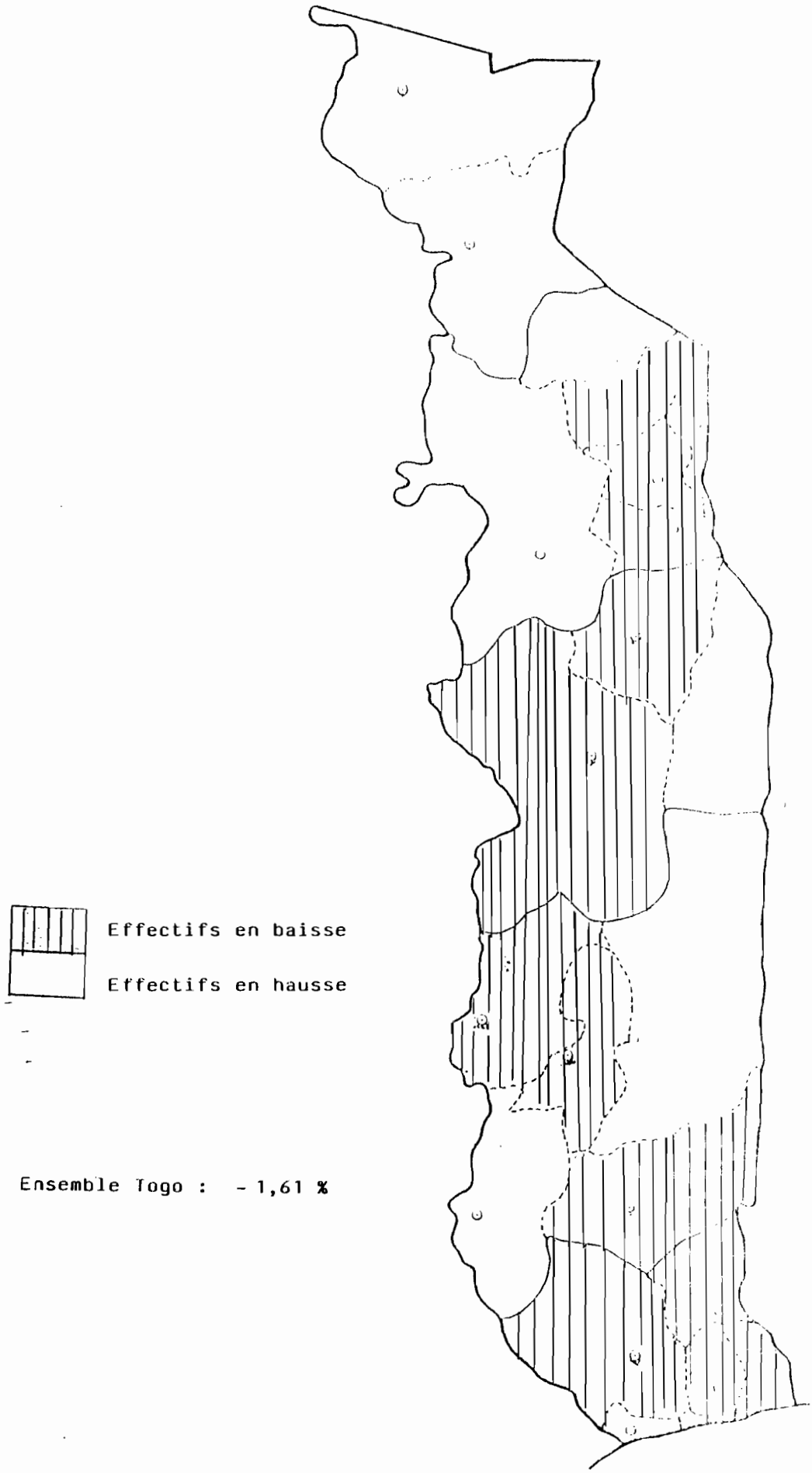

Ensemble Togo : - 1,61 %

Source : Statistiques scolaires

ORSTOM
1984

Carte n° 1b :

TAUX DE SCOLARISATION DANS LE PREMIER DEGRE

TOUS ORDRES 1982-83

(enfants de 5 à 14 ans soit 28 % de la population)

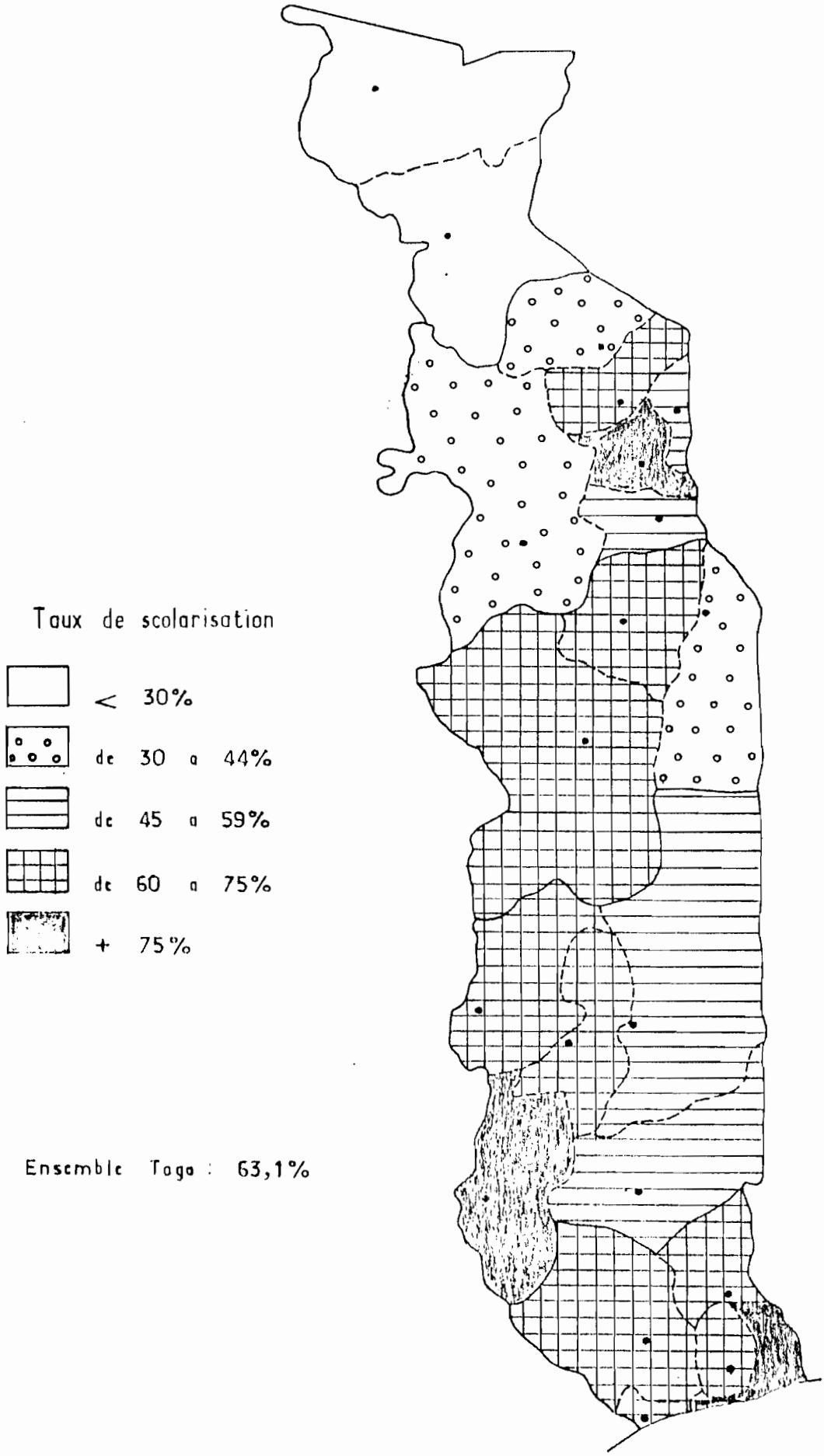

Ensemble Togo : 63,1%

Source : Statistiques scolaires

Carte n° 2

EVOLUTION DES EFFECTIFS DU 1er DEGRE ENTRE 1981-82 ET 1982-83 EN POURCENTAGE

Deuxième année de baisse au niveau national

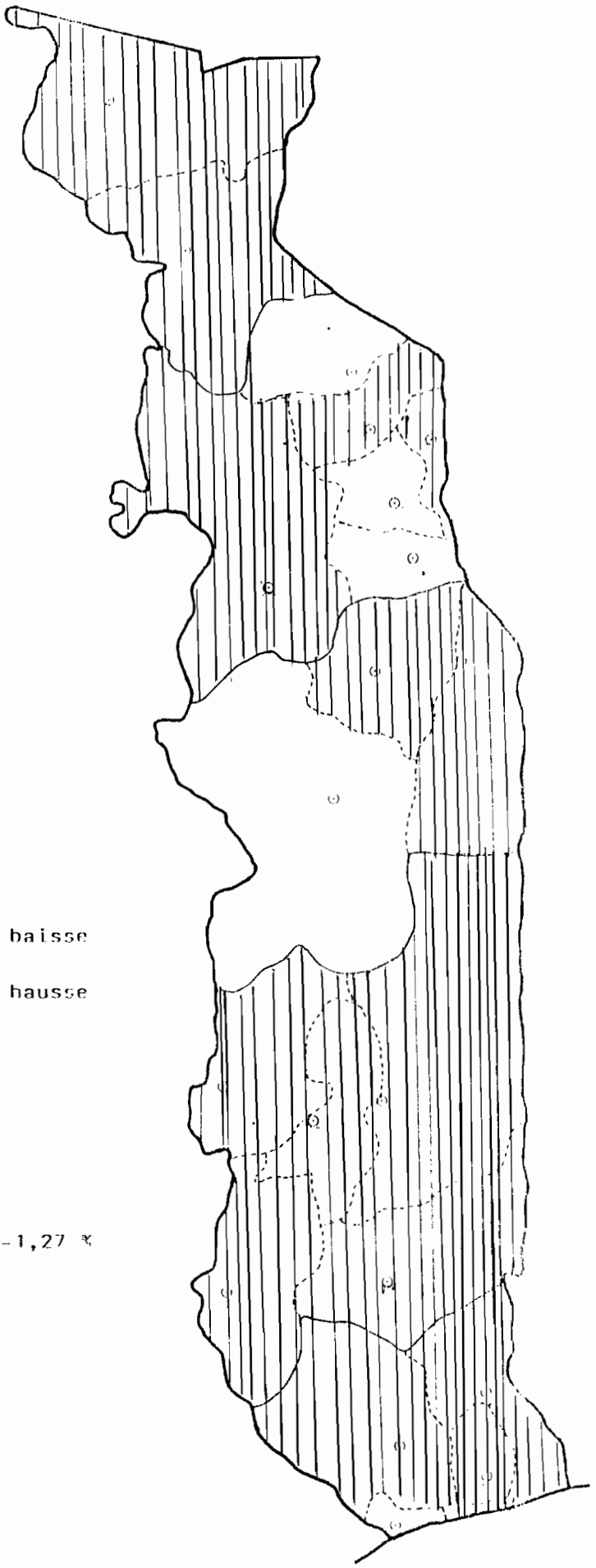

Effectifs en baisse

Effectifs en hausse

Ensemble Togo : -1,27 %

Source : Statistiques scolaires

Carte n° 3

EVOLUTION DES EFFECTIFS DU 1er DEGRE ENTRE 1980-81 ET 1982-83 EN POURCENTAGE

Deux premières années de baisse cumulées

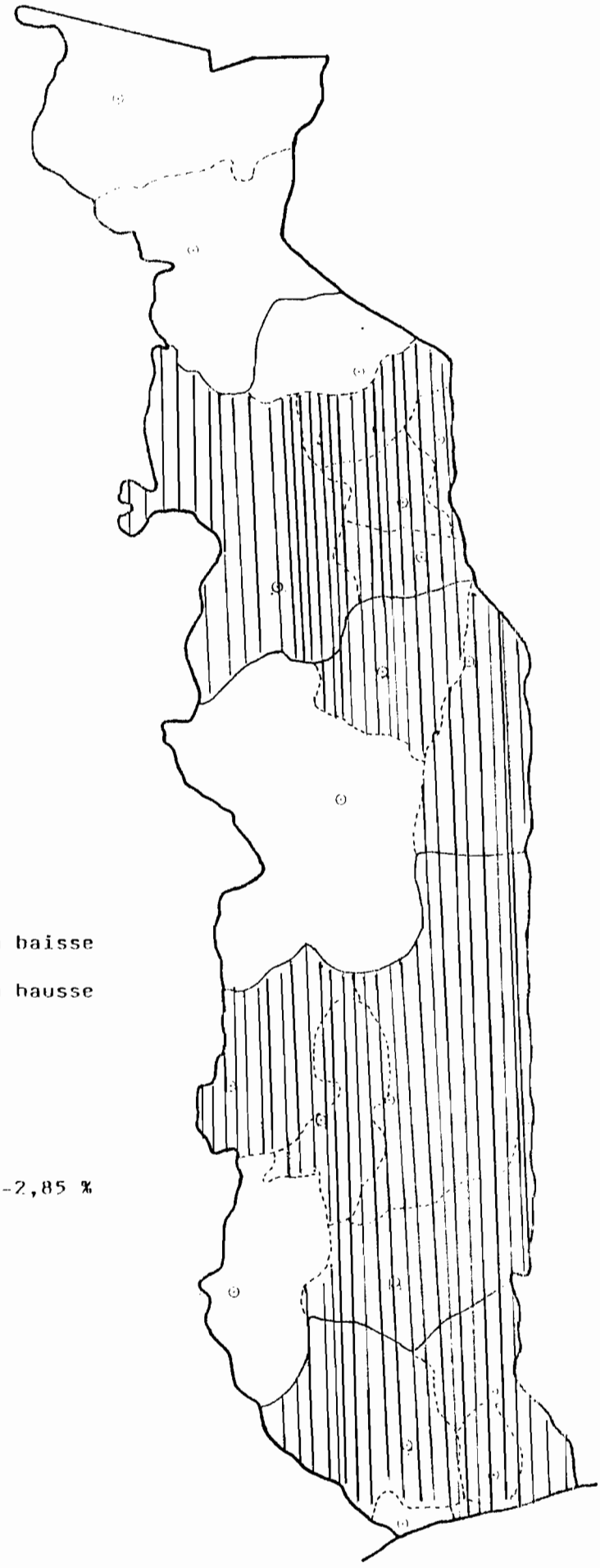

Effectifs en baisse

Effectifs en hausse

Ensemble Togo : -2,85 %

Source : Statistiques scolaires

Carte n° 4

EVOLUTION DES EFFECTIFS DU 1er DEGRE ENTRE 1982-83 ET 1983-84 EN POURCENTAGE

Troixième année de baisse au niveau national

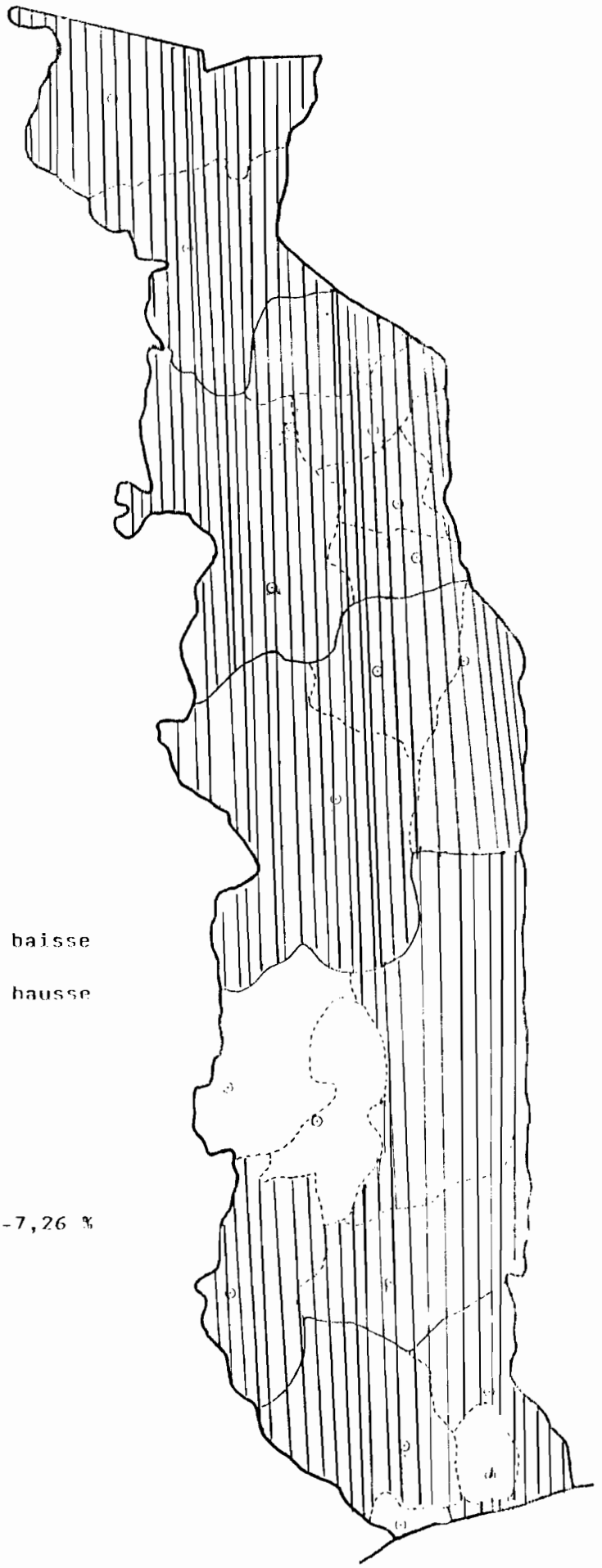

Effectifs en baisse

Effectifs en hausse

Ensemble Togo : -7,26 %

Source : Inspection du 1er degré - chiffres provisoires

Carte n° 5 :

EVOLUTTON DES EFFECTIFS DU 1er DEGRE ENTRE 1980-81 et 1983-84, EN POURCENTAGE

TOUS ORDRES (3 années de baisse cumulées)

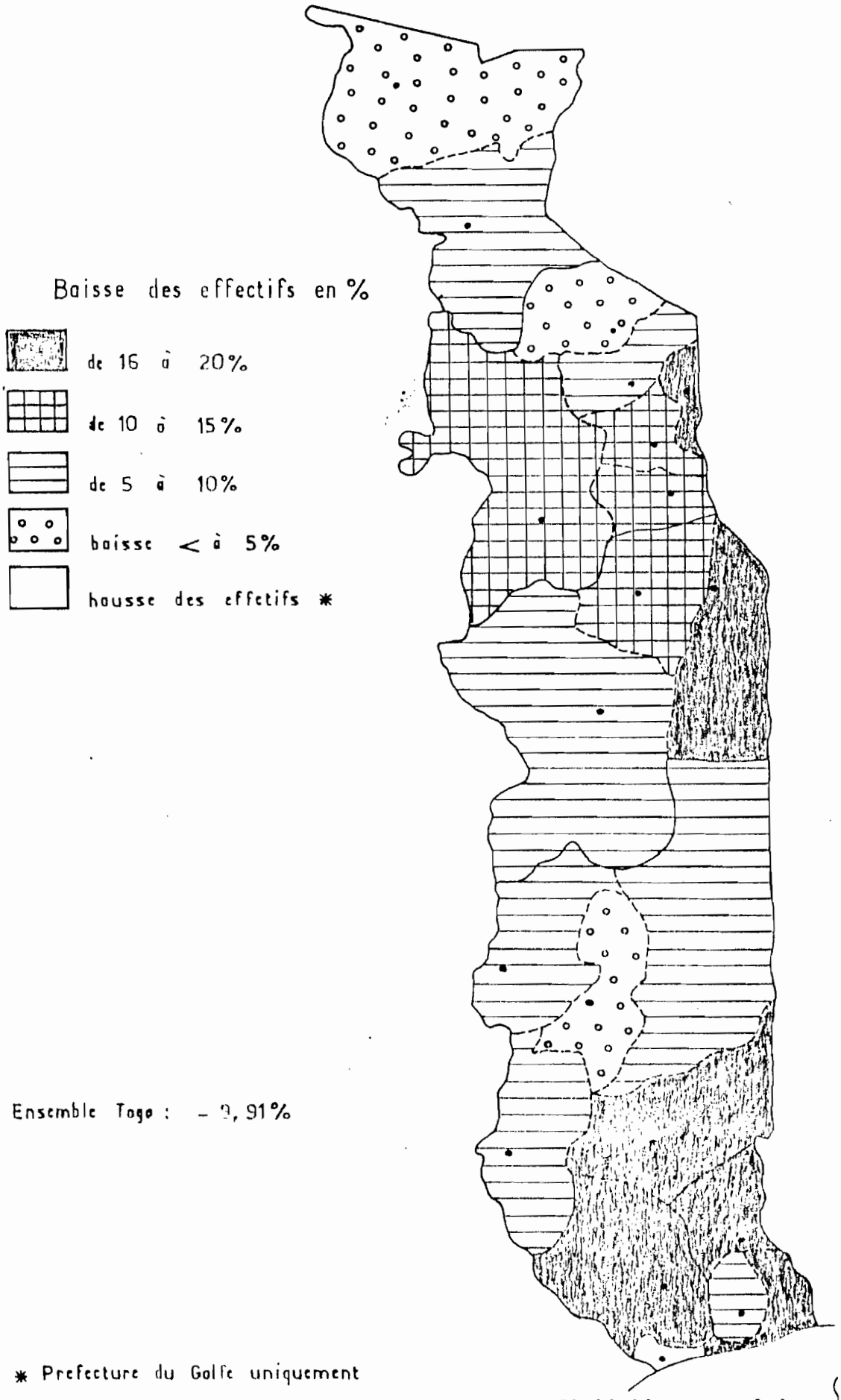

Ensemble Togo : - 9,91%

* Prefecture du Golfe uniquement

Source : Statistiques scolaires { 1980-81 / 1981-82 / 1982-83 } et Inspections du 1° degré 1983-84

Tableau 18 : Evolution des effectifs du 1er degré entre 1980-81 et 1983-84 ; taux d'accroissement de la population par préfecture ; taux de scolarisation par préfecture

Préfectures	Evolution des effectifs de 1980-81 à 1983-84 en % (1)	Taux d'accroissement de la population par an (1970-1981) (2)	Taux de scolarisation par préfecture 1982-83 (1)
1. Tchamba	- 19,05 %	+ 2,3 %	40,0
2. Lacs	- 18,52 %	+ 1,1 %	79,7
3. Haho	**- 18,32 %**	**+ 3,2 %**	44,8
4. Yoto	- 18,09 %	**+ 2,9 %**	72,9
5. Binah	- 17,71 %	+ 1,0 %	50,2
6. Zio	- 16,08 %	+ 2,2 %	69,5
7. Tchaoudjo	- 13,51 %	+ 2,5 %	68,8
8. Bassar	- 13,29 %	+ 1,9 %	41,8
9. Kozah	- 11,45 %	+ 1,9 %	80,0
10. Assoli	- 11,18 %	+ 0,9 %	58,9
11. Ogou	- 8,48 %	**+ 3,9 %**	51,5
12. Wawa	- 7,66 %	+ 2,4 %	74,3
13. Oti	- 7,61 %	+ 2,5 %	29,7
14. Vo	- 7,43 %	+ 1,1 %	61,2
15. Doufelgou	- 7,27 %	+ 1,0 %	61,7
16. Sotouboua	- 5,70 %	**+ 6,0 %**	63,9
17. Kloto	- 5,56 %	+ 1,5 %	97,7
18. Kéran	- 2,67 %	+ 0,5 %	43,9
19. Amou	- 2,48 %	**+ 3,9 %**	72,4
20. Tône	- 1,33 %	**+ 2,9 %**	29,3
21. Golfe (3)	?	**+ 4,8 %**	74,0
ENSEMBLE TOGO (4)	- 9,91 %	+ 2,8 %	63,1

Source : (1) : Direction générale de la Planification de l'Education

(2) : Premiers résultats du recensement de 1981

(3) : Les chiffres de Lomé nous font défaut

(4) : Ensemble Togo (Lomé compris) : chiffres de la Direction générale. Les autres chiffres proviennent des Inspections du premier degré.

TROISIEME PARTIE :

LES RAISONS DE LA DESCOLARISATION

La scolarisation des enfants dépend de deux facteurs. Le **premier facteur**, que l'on nomme l'offre en éducation, correspond aux capacités d'accueil des infrastructures (nombre d'écoles, de classes, de cours) et au personnel enseignant disponible. Le nombre d'enfants qui pourra être scolarisé dépend des places offertes. Ce premier facteur est donc l'expression de la politique scolaire de l'Etat. Notons aussi que l'Etat peut intervenir sur le volume des effectifs scolaires par une politique de rétention ou de sélection (citons par exxemple les taux de redoublement : si ceux-ci augmentent, les places offertes aux nouveaux élèves diminuent sans que le nombre de places disponibles ait été modifié).

Le **deuxième facteur** correspond à la demande en éducation, et dépend du comportement des familles face à l'école. La demande peut être spontanée et résulter de la volonté des familles d'envoyer leurs enfants à l'école, ou forcée par la présence d'une législation rendant l'école obligatoire.

Il s'agit ici de comprendre comment l'offre et la demande sont intervenues dans la chute des effectifs scolaires. Il convient de noter que nous ne sommes pas face à un simple mécanisme du type incitation de l'Etat - réponse des parents ou, inversement, demande des parents - action de l'Etat, mais face à une relation sociale qui naît d'intérêts sociaux et économiques divergents.

1. LA POLITIQUE DE L'ETAT

1-1. La politique économique

En 1974, la nationalisation des phosphates (création de l'OTP*) et les revenus importants dus à une hausse des cours de cette matière première avaient incité le gouvernement togolais à lancer un vaste programme d'industrialisation.

De 1975 à 1980, le Togo entreprend en particulier d'investir dans l'industrie lourde. Mais la chute des cours du phosphate ne permit plus de financer ce programme sur fonds propres.

L'austérité budgétaire fait son apparition dès 1979, puis est renforcée à partir de 1983. De 1979 à 1982, "l'emploi dans les entreprises du secteur moderne a régressé de 3,5 % : on est en effet passé en chiffres absolus d'un effectif de 45 281 salariés à un effectif de 43 701, soit une évolution en baisse de 1 580 travailleurs" (1).

De plus, le choix en faveur d'industries lourdes s'avéra désastreux ; ces réalisations coûteuses ont accru la dette de l'Etat togolais dans de telles proportions qu'en 1982 le Togo dut accepter l'intervention du F.M.I.

La plupart des sociétés d'Etat ou privées accusait de lourds déficits et la dissolution d'un certain nombre des premières fut décidée. Parmi les entreprises en difficulté, nous pouvons citer :

1- L'usine textile ITT** dont la liquidation a eu lieu le 30 juin 1981.

2- La raffinerie de la STH*** dont la fermeture a été décidée en 1981.

---

(1) A. SCHWARTZ, "Evolution de l'emploi dans les entreprises togolaises du secteur moderne de 1979 à 1982", ORSTOM, déc. 1982.

* OTP : Office togolais des phosphates

** ITT : Industrie textile togolaise

*** STH : Société togolaise des hydrocarbures.

3- Le complexe textile TOGO-TEX, achevé en 1981, mais qui n'a pratiquement jamais fonctionné.

4- L'usine sidérurgique, qui a dû être fermée.

5- Plus récemment, la CIMAO* dont la fermeture provisoire a été rendue nécessaire du fait des difficultés d'approvisionnement en électricité (en provenance du barrage d'Akossombo au Ghana, dont la capacité de production a été fortement affectée par la sécheresse qui a sévi en Afrique de l'Ouest en 1983), mais aussi compte tenu du déficit important que connaît la société. Plusieurs bailleurs de fonds (dont la Banque mondiale et la Banque européenne d'investissement) mettent en oeuvre un plan de redressement, dont le coût avoisinera les 12 milliards de francs CFA.

Malgré ceci, le gouvernement togolais devra encore supporter le déficit de cette société cimentière. De même, l'endettement engendré par les sociétés "défuntes" constituera, pendant plusieurs années encore, une lourde charge pour l'Etat.

Ces fermetures ont donc eu un impact certain sur le volume de l'emploi. Mais surtout, celui-ci s'est trouvé brutalement rétréci du fait des mesures conseillées par le F.M.I. et mises en application par le gouvernement togolais.

Nous citerons ici les principales mesures appliquées en 1983 :

1- Le blocage des salaires a été décrété depuis le 1er janvier 1983, tandis qu'un impôt de solidarité de 5 % est prélevé sur ceux-ci.

2- Le recrutement de la fonction publique a été interrompu.

3- Les salaires du secteur para-étatique ont été alignés sur ceux de la fonction publique (les réductions de salaire varient entre 30 et 50 % selon les cas).

4- Les investissements de l'Etat qui s'étaient élevés à 400 milliards de francs CFA durant ces 15 dernières années (de 1967 à 1982) ne sont plus que de 3,5 milliards dans le budget de 1984.

* CIMAO : Société des Ciments de l'Afrique de l'Ouest -trois pays- Togo, Ghana et Côte d'Ivoire se partagent à égalité le capital de la société, et se sont engagés à acheter la totalité de la production de clinker. Les cimenteries du Togo (CIMTOGO) sont cependant en difficulté, car la CIMAO vend le clinker à un prix deux fois plus élevé que le prix du clinker importé.

Ces mesures touchent tout particulièrement les salariés (baisse du niveau de vie) et les jeunes diplômes à la recherche d'un premier emploi. En effet, la répartition des emplois au Togo (cf. tableau 1) nous indique que la fonction publique absorbe presque 50 % des salariés.

C'est dire que les mesures prises concernant l'arrêt du recrutement restreignent, de façon importante, les chances d'obtenir un emploi salarié.

Il faut cependant considérer que cette mesure administrative n'est pas entièrement appliquée (cf. tableau 4, "évolution du nombre d'enseignants").

Tableau 1 : La nature des emplois au Togo

(1) Nombre d'emplois agricoles non salariés	: 846 000
(1) Nombre d'emplois dans les activités informelles	: 245 000
(2) Nombre d'emplois dans le secteur moderne	: 43 701
(3) Nombre d'emplois dans la fonction publique	: 41 895
(2) Nombre d'emplois - gens de maison	: 1 500

Sources : (1) Mission PECTA, 1982
(2) A. SCHWARTZ, op. cit., déc. 1982
(3) Budget général de l'Etat, gestion 1981.

1-2. La politique scolaire de l'Etat

A la période (1975-1980) des grands investissements dans les industries citées précédemment correspond la période d'expansion du système scolaire.

L'on a pu constater que les effectifs scolaires connaissent une hausse spectaculaire durant la décennie 70, surtout en ce qui concerne le 2ème et le 3ème degrés. Les moyens mis en oeuvre par l'Etat sont considérables, tant au niveau des infrastructures (construction d'écoles, de lycées) qu'au niveau du personnel enseignant.

En 1975, la réforme du système scolaire par la création des structures de l'Ecole Nouvelle marque la volonté politique de l'Etat d'ouvrir les différents degrés d'enseignement à une plus grande masse d'élèves.

Les objectifs de cette réforme étaient de scolariser l'ensemble des enfants âgés de 3 à 15 ans. L'organigramme ci-joint nous montre que différentes mesures avaient été décidées, dont le passage automatique à l'intérieur de certains cours du 1er degré, qui aurait dû permettre d'intégrer un plus grand nombre d'enfants dans l'enseignement primaire. En fait, cette mesure n'a pas pu être appliquée compte tenu du faible niveau des élèves.

Mais des mesures permettant une plus grande fluidité des effectifs scolaires ont été prises :

- La suppression du concours d'entrée en classe de 6ème.
- L'examen du CEPE (Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires) est remplacé par le CEPD (Certificat d'Etudes du Premier Degré). Celui-ci n'est plus obligatoire pour l'entrée en 6ème.
- 1977-78. L'examen du probatoire (fin de la classe de première) est supprimé. Il n'existe plus que le baccalauréat comme examen dans l'enseignement du 3ème degré.

Toutes ces mesures inspirées par les politiques scolaires en faveur du "passage automatique" ont permis à de nombreux élèves d'avoir accès au second puis au troisième degré.

Mais cette pratique a accentué, selon les enseignants, la baisse du niveau scolaire. En effet, certains élèves ayant, successivement au cours de leur scolarité, échoué au CEPE, puis au BEPC, se retrouvaient en classe de terminale à un niveau de connaissances sans rapport avec celui exigé pour suivre cette classe.

Cependant, on ne peut nier que ces mesures ont permis de démocratiser le second et le troisième degrés.

REPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

STRUCTURES DE L'ECOLE NOUVELLE

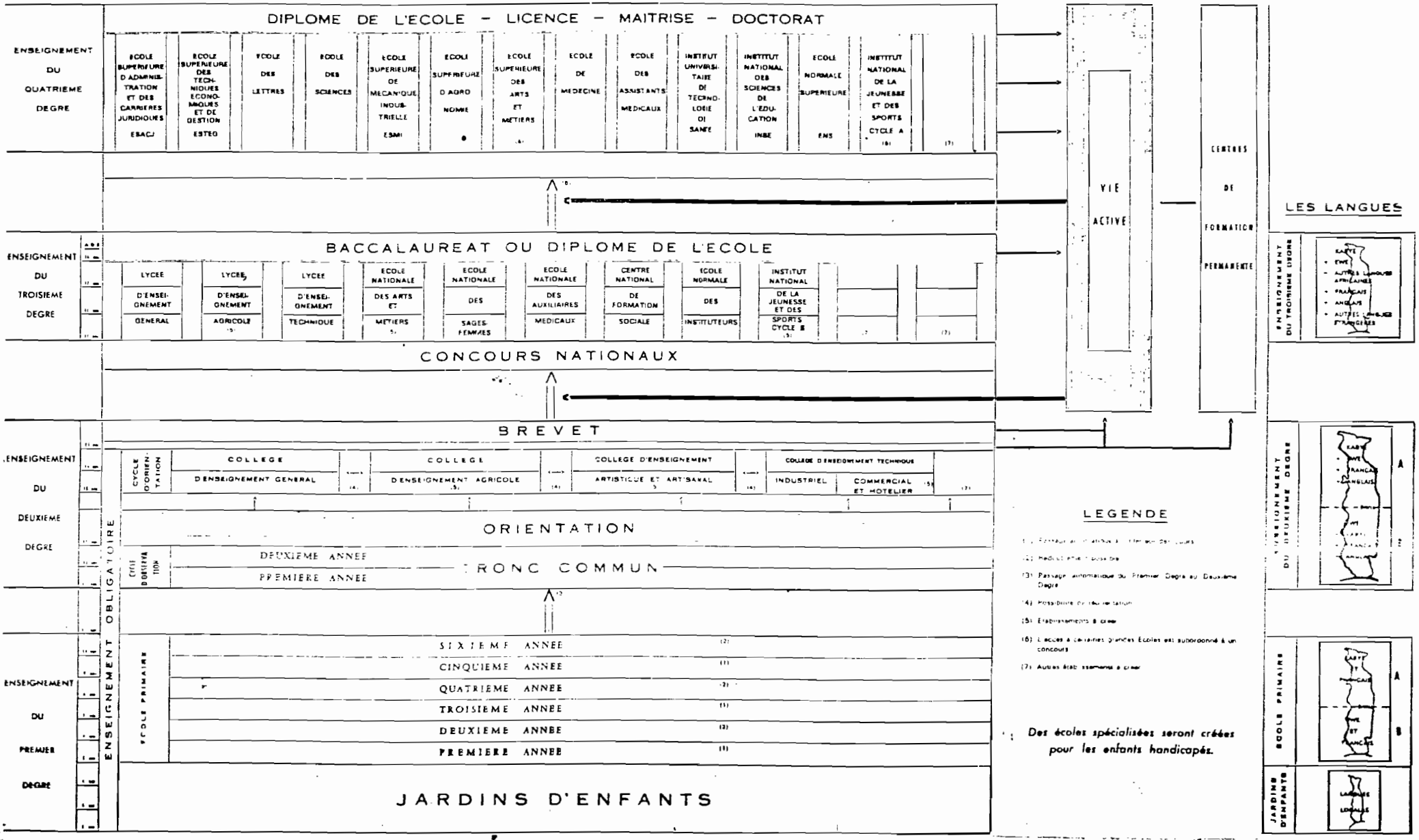

Lorsque les difficultés économiques citées précédemment interviennent, la politique scolaire de l'Etat connaît un revirement spectaculaire. Nous rappelons brièvement les mesures prises par l'Etat en 1981-82 :

- L'examen du B.E.P.C. est obligatoire pour entrer en seconde.
- Une clause d'âge est instituée (être âgé de -21 ans en classe de seconde).
- Un concours d'entrée en seconde est institué.
- L'examen probatoire est rétabli.

A l'application de ces réglementations vient s'ajouter une sélection accrue, qui s'exprime par la chute des taux de réussite aux examens (cf. tableau 2).

Tableau 2 : Evolution des taux de réussite aux examens

Examens / Années	CEPD	BEPC	PROBATOIRE	BAC
1977-78	53,1 %	24,2 %	-	28,2 %
1978-79	50,7 %	25,6 %	-	23,8 %
1979-80	33,1 %	20,1 %	-	23,6 %
1980-81	40,7 %	16,2 %	-	15,7 %
1981-82	40,9 %	10,7 %	4,7 %	9,7 %

Source : Tableau construit à partir des données fournies par les Statistiques scolaires.

Comme le note J. Brugoux, "l'évolution des taux de passage d'un cycle à l'autre est évocatrice de l'évolution de la politique éducative" (1). Or, le tableau n° 3 nous indique que de 1975 à 1979 (années de la mise en place de la réforme) les taux de passage ont connu une hausse importante.

(1) J. BRUGOUX, "Education et formation au Togo. Diagnostic de la situation dans les premières années de la décennie 1980 et perspectives d'évolution jusqu'à l'horizon 1990", doc. non édité, mars 1984.

Tableau 3 : Evolution des taux de passage CM2/6ème et 3ème/2 de

Années	Taux de passage CM2/6ème	Taux de passage 3ème/2 de
69-70	23,4	54,5
70-71	29,0	55,3
71-72	26,4	56,8
72-73	27,1	40,1
73-74	39,9	59,9
74-75	**50,9**	**46,3**
75-76	**53,2**	**42,9**
76-77	**51,5**	**38,1**
77-78	**54,7**	**31,4**
78-79	50,1	29,6
79-80	36,0	27,2
80-81	37,1	12,1
81-82	35,5	8,7

Source : J. BRUGOUX, op. cit.

A partir de 79-80, les taux connaissent une baisse provoquée par une politique plus sélective.

Lorsque l'Etat accroît la sélection, le nombre d'enseignants augmente (cf. tableau 4), et les investissements destinés aux infrastructures (constructions de salles de classe) continuent de progresser (cf. tableau 5).

Tableau 4 : Evolution du nombre d'enseignants selon les différents degrés de 1978-79 à 1982-83

Tous ordres

Degrés / Années	1er Degré	2ème Degré	3ème Degré
1978-79	8 264	- 2 328 -	
1979-80	8 920	- 2 855 -	
1980-81	9 201	- 3 166 -	
1981-82	9 619	3 249	733
1982-83	10 214	3 373	773

Source : Tableau construit à partir des données fournies par les Statistiques scolaires

Tableau 5 : Evolution du nombre de classes selon les degrés d'enseignement de 1978-79 à 1982-83

Tous ordres

Degrés / Années	1er Degré	2ème Degré	3ème Degré
1978-79	8 390	1 630	268
1979-80	9 055	1 831	324
1980-81	9 409	1 948	371
1981-82	10 089	2 027	378
1982-83	10 532	2 055	363

Source : Tableau construit à partir des données fournies par les Statistiques scolaires

L'interprétation de ces trois derniers tableaux nous incitent à penser que l'Etat désire scolariser le maximum d'enfants, en n'attribuant cependant qu'un nombre réduit de diplômes. Comme le note J.Y. Martin, "Les pratiques scolaires dans l'enseignement primaire ont pour résultat le plus évident de dégager les élèves des influences idéologiques de leur milieu d'origine et de les rendre sensibles aux incitations politiques émanant de nouveaux pouvoirs. Il est donc important, du point de vue de l'appareil de faire passer le maximum d'enfants par l'école ; même si la majorité en sort sans diplôme" (1).

En conclusion, nous pouvons estimer que l'Etat n'a jamais souhaité réduire les effectifs de l'enseignement primaire. Nous avons pu constater lors de nos enquêtes la ferme volonté des pouvoirs publics pour maintenir ouvertes des écoles dont les élèves désertaient les cours. Des réunions furent organisées par les responsables des inspections auprès des parents afin de les inciter à scolariser leurs enfants. Lorsque les conseils s'avèrèrent insuffisants, des recrutements forcés eurent lieu, soit par l'intermédiaire des chefs de village (ceux-ci désignant un certain nombre d'élèves devant aller à l'école), soit par la présence des gardes de préfecture. Ces mesures ont permis de "remplir" quelques écoles en début d'année, mais dès le second trimestre les départs d'élèves se sont accélérés.

En ce qui concerne les 2ème et 3ème degrés, il semble bien (surtout pour le 3ème degré) que l'Etat ait souhaité réduire les effectifs de ces deux degrés. Les mesures administratives décidées en 1981-82 le prouvent, ainsi que les taux excessivement bas de réussite aux examens (4,7 % de reçus au probatoire ; 9,7 % de reçus au Bac à la session de 1982).

(1) J.Y. MARTIN, "Disparités régionales dans le développement de l'éducation", I.I.P.E., 1981, Paris.

2. LES ATTITUDES DES PARENTS ET DU PERSONNEL ENSEIGNANT FACE A LA DESCOLARISATION

2-1. La réponse des parents aux mesures restrictives à l'entrée dans le 3ème cycle

Nous venons d'affirmer que l'Etat était le principal responsable de la chute des effectifs du 3ème degré. On peut se demander quelle a été la réponse des parents à ces mesures sélectives.

Comme chaque fois où l'offre de l'Etat en éducation se refuse, et que la demande reste malgré tout importante, l'enseignement privé compense en partie le déficit des places offertes.

Ainsi, le tableau n° 6 nous montre que le nombre de classes dans l'enseignement privé n'a pas connu de baisse de 1981-82 à 1982-83, tandis que les classes de l'enseignement public qui étaient au nombre de 281 en 1981-82, ne sont plus que 266 en 1982-83.

Tableau 6 : Evolution du nombre de classes dans le 3ème degré selon l'ordre d'enseignement de 1979-80 à 1982-83.
Ensemble TOGO

Ordres d'enseignement / Années	PRIVE				PUBLIC	TOTAL
	Catholique	Protestant	Laïc	Total		
1979-80	-	50 -	3	53	252	324
1980-81	-	66 -	6	72	284	371
1981-82	74	14	9	**97**	**281**	**378**
1982-83	76	13	8	**97**	**266**	**363**

Source : Statistiques scolaires

Nous ne possédons pas encore toutes les statistiques scolaires concernant l'année 1983-84. Cependant, nous savons que l'effectif total ddu 3ème degré est passé de 11 858 élèves en 1982-83 à 11 841 élèves en 1983-84. La baisse s'est donc ralentie et apparaît très faible par rapport aux années précédentes (celle-ci était de -28,87 % pour les deux années de récession, soit de 1980-81 à 1982-83).

Il semble bien, selon les premières statistiques dont nous disposons, que l'enseignement privé ait joué un rôle important dans le ralentissement de cette baisse. Ainsi, pour la région des Plateaux-Ouest (préfectures de l'Amou et du Kloto), tandis que les effectifs du 3ème degré public subissaient une baisse de 2,06 %, les effectifs du privé connaissaient une hausse de 26,54 %. La souplexe des conditions d'entrée dans les établissements du 3ème degré privé (du fait de la non-application de la clause d'âge) a permis à ces établissements d'accroître leurs effectifs (cf. tableau 7).

Tableau 7 : Evolution des effectifs du 3ème degré de 1982-83 à 1983-84 selon l'ordre d'enseignement ; pourcentage d'élèves de + 20 ans selon l'ordre d'enseignement en 1982-83 et 1983-84

Région des Plateaux-Ouest

Ordres d'enseignement / Années	Effectifs du 3ème dgré			% d'élèves de + 20 ans en classe de seconde		
	Privé	Public	Ensemble	Privé	Public	Ensemble
1982-83	162	1 274	1 436	30,77 %	3,82 %	9,18 %
1983-84	205	1 248	1 453	45,87 %	1,69 %	10,88 %

Source :-Statistiques scolaires
-Direction Régionale de la Planification de l'Education

Nous notons que 45,87 % des élèves de seconde du privé ont plus de 20 ans, alors que seulement 1,69 % de ceux du public dépassent l'âge légal d'entrée en classe de seconde.

Les parents qui ont commencé d'investir dans l'éducation de leurs enfants (soit 10 à 13 années d'études payées) semblent juger utile de continuer cet investissement au moins jusqu'au baccalauréat.

2-2. La non-scolarisation des enfants dans le primaire

Nous avons constaté que l'Etat n'a pas désiré la baisse des effectifs du 1er degré et qu'il est même intervenu pour contrecarrer cette baisse.

Pour analyser les raisons qui ont incité les parents à ne pas scolariser leurs enfants, nous avons réalisé des enquêtes auprès des instituteurs, des élèves et des parents eux-mêmes dans les cantons de Tohoun et de Kpekplémé, dans la préfecture du Haho.

La préfecture du Haho (et plus particulièrement les deux cantons étudiés) connaît une scolarisation relativement faible par rapport aux autres préfectures du Togo, bien qu'elle ne se situe pas parmi les moins scolarisées du pays, où figurent les préfectures de Tône, de l'Oti, de Tchamba, de Bassar et de la Kéran.

La scolarisation y est beaucoup moins développée que dans les autres préfectures de la région des plateaux (les préfectures du Kloto, de l'Amou, de Wawa, de l'Ogou et du Haho forment la Région des Plateaux).

Cette préfecture ne semble pas, jusqu'à ces dernières années, avoir retenu l'attention des planificateurs, surtout en ce qui concerne les cantons de Kpekplémé et de Tohoun. Le sous-équipement en infrastructures (routes, écoles, centres de santé) le prouve.

Ces cantons, situés à l'est du Mono, ont longtemps été enclavés par les crues de ce fleuve. Le pont permettant de franchir le Mono n'a été achevé que depuis 3 ans, et l'état des pistes a été amélioré du fait du développement de la culture du coton et de l'intervention de la SOTOCO* qui construit et entretient les pistes reliant les villages de Kpekplémé à Tohoun.

* SOTOCO : Société Togolaise du Coton.

De plus, les Adja, qui forment l'ethnie majoritaire de ces cantons, n'ont jamais joué un rôle politique et ne disposent pas de "leaders" susceptibles de promouvoir des projets de développement.

Le plus grand bouleversement qu'a connu cette région est certainement l'introduction de la culture du coton* et l'amélioration du niveau de vie qui s'en est suivi. Cependant, contrairement à ce que nous avions pu observer dans le Kloto ou l'Amou, l'introduction d'une culture de rente et le développement de la monitarisation de l'économie n'a pas provoqué un investissement dans le secteur éducatif. Bien au contraire, nous avons noté dans la seconde partie de ce rapport que la préfecture du Haho totalisait sur l'ensemble des trois années de récession, les plus fortes baisses (en pourcentage).

Parmi les réponses obtenues des parents, des instituteurs ou des élèves, nous dégageons quatre types de raisons de la non-scolarisation des enfants dans l'enseignement primaire.

1er type de réponse : les enfants ne sont pas scolarisés pour des raisons financières ou économiques

Les parents estiment le coût de la scolarité trop élevé (frais d'écolage ; achat de la tenue scolaire ou des fournitures), et considèrent le travail des enfants nécessaire à la survie économique de la famille.

Les jeunes écoliers déclarent préférer être agriculteur plutôt que fonctionnaire. Pour eux, il apparaît évident que le revenu d'un agriculteur (qui produit du coton) est supérieur au revenu de leur instituteur.

Selon les instituteurs, les frais engendrés par la scolarisation des enfants peuvent être supportés par une majorité de familles et n'expliquent pas le refus de l'école.

Il est vrai que l'écolage est peu élevé (330 francs CFA par an), que la tenue kaki n'est pas obligatoire dans ces régions rurales,

* Environ 40 % de la production de coton au Togo provient de la préfecture du Haho (cf. A. SCHWARTZ, "Le paysan et la culture du coton au Togo", ORSTOM, 1983).

et que les enfants possèdent très peu de matériel scolaire (1 bic, 1 cahier ou 2, et 1 livre de lecture pour 4 ou 5 élèves composent le cartable des écoliers). Les dépenses entraînées par la scolarisation n'expliquent donc pas le refus de scolariser les enfants. Les parents semblent se retrancher derrière cet argument : "l'école est payante, elle ne peut être obligatoire".

Par contre, le manque à gagner (les superficies cultivées par la concession sont moins importantes si les enfants sont scolarisés) intervient en premier lieu dans la décision des parents, surtout chez les producteurs de coton. En effet, comme le note A. Schwartz, "le coton est une culture en plus (...), que le paysan intègre dans son système de production en supplément des cultures qu'il pratique déjà" (1). Il lui faut donc fournir un surcroît de travail. Cette force de travail supplémentaire, compte tenu que le recours à la main-d'oeuvre salariée est peu développé, le paysan la trouve chez les enfants non-scolarisés.

La remarque des jeunes écoliers sur la différence de revenu existant entre le salaire d'un instituteur et les bénéfices des agriculteurs est pertinente. Les agriculteurs ont investi les bénéfices tirés de la vente de coton dans l'achat de mobylettes ou de motos (toujours payées sans crédit, ce qui indique la part de bénéfices que permet de dégager la culture du coton). Ceci constitue pour les jeunes écoliers interviewés le "symbole" de la réussite sociale. Or, la plupart des instituteurs de village n'ont guère les moyens financiers pour acquérir ce bien.

2ème type de réponse : la situation du marché de l'emploi

Les parents, les enfants et les instituteurs semblent d'accord sur ce point : il n'y a plus de débouché pour les diplômés. Nous avons noté précédemment les mesures prises par l'Etat concernant les salaires et les recrutements dans la fonction publique. Il est certain que les jeunes diplômés n'ont pratiquement aucune chance de trouver un emploi dans la situation actuelle.

(1) A. SCHWARTZ, op. cit.

Dans les villages importants (Iohoun ou Kpekplémé), les jeunes scolarisés au chômage se regroupent en bande et tentent de "s'occuper" en attendant de trouver un emploi. Pour les instituteurs, ces jeunes donnent "mauvais exemple" aux écoliers, en leur montrant que l'école non seulement ne permet pas de s'élever dans la hiérarchie sociale, mais "qu'elle referme des portes plus qu'elle n'en ouvre" (difficulté d'être agriculteur après avoir fréquenté le collège ou le lycée).

3ème type de réponse : le refus ou l'incapacité de l'enfant à suivre les cours

Selon les instituteurs, les enfants désirent aller à l'école. Ce sont les parents qui font pression sur eux pour qu'ils restent travailler aux champs. Certains instituteurs nous ont cité des cas où les enfants ont été privés de nourriture parce qu'ils refusaient de participer aux travaux des champs.

Les parents nient obliger leurs enfants à ne pas fréquenter l'école. Ils déclarent que l'enfant ne veut ou ne peut pas suivre des études et ceci pour deux raisons :

- la première raison est d'ordre psychologique. L'enfant n'est pas à l'aise à l'école. Les parents constatent qu'il se fatigue très vite, et que différents maux, dont les migraines, sont causés par la fréquentation de l'école. Par ailleurs, deux cas de suicide d'élèves (un au CEG de Kpekplémé, l'autre à Notsé) nous ont été signalés par les parents, et présentés comme preuve de l'inadéquation de l'école aux besoins des enfants ;
- la seconde raison est d'ordre scolaire. Les enfants ont des difficultés à suivre et les redoublements sont trop fréquents.

Souvent, la raison évoquée par les parents ou les enfants est l'éloignement de l'école ou le mauvais fonctionnement de celle-ci (manque de maîtres, de classes, effectifs surchargés...).

Les enfants, surtout les filles, expriment ce sentiment d'être mal à l'aise à l'école. Certains ont déclaré préférer rester avec les parents où ils se sentaient chez eux, qu'aller à l'école.

Les parents mettent l'accent ici sur les difficultés que rencontrent les enfants à s'adapter à l'école. On ne peut nier les problèmes d'adaptation que rencontre le jeune enfant à l'école, problèmes liés en partie à l'apprentissage d'une langue étrangère (le français) utilisée comme langue d'enseignement.

Cependant, notons qu'auparavant ces problèmes n'étaient pas soulevés et que les parents acceptaient les éventuelles "nuisances" dont l'école était responsable.

Aujourd'hui que l'école ne remplit plus son rôle en ne fournissant plus d'emplois salariés, ces "nuisances" prennent de l'importance. En fait, les parents tout comme les enfants, ne semblent rien vouloir sacrifier à l'école (argent, temps, efforts...), puisqu'ils savent que celle-ci ne leur offrira rien en retour.

Nous avons pu noter lors de nos enquêtes, plusieurs cas de parents qui possédaient une moto et donc de l'argent pour acheter de l'essence (200 francs CFA le litre), mais qui, au mois d'avril, n'avait toujours pas réglé l'écolage de leurs enfants (qui s'élève à 330 francs CFA).

Certains instituteurs font d'ailleurs appel à la SOTOCO pour "récupérer" les frais d'écolage non perçus. Au moment de la vente de la récolte, le directeur de l'école demande que soit retenue la somme de 330 francs.

4ème type de réponse : autres réponses

Les instituteurs ont énoncé d'autres raisons, qui selon eux, incitaient les parents à ne pas scolariser leurs enfants. Parmi ces raisons, nous citons :

1. Le régime matrimonial
2. La mauvaise interprétation des discours officiels.

1. Autrefois, les Adja pratiquaient "l'échange des filles" et la dot était modeste, sinon symbolique. Aujourd'hui, la dot s'élève à 200 000 francs CFA, et très souvent les hommes estiment avoir suffisamment payé et que la femme seule doit assurer l'entretien des

enfants. Selon les instituteurs, les mères se trouvent devant des difficultés financières qui les incitent à retirer les enfants de l'école.

De plus, très souvent elles ont besoin du travail des enfants pour assurer la nourriture nécessaire à la famille ; les pères préfèrent utiliser leur revenu à la construction d'une maison en "dur" ou à l'achat d'une moto.

Nous n'avons pas pu vérifier l'exactitude des informations fournies par les instituteurs. Il semble que ces comportements affectent plus particulièrement les jeunes ménages. Les chefs de famille relativement âgés ont démenti ces faits, et ont affirmé qu'ils participaient à l'éducation de leurs enfants (frais de scolarité, vêtements, nourriture...).

2. Les instituteurs ont noté que les paysans "interprétaient" mal les discours officiels. Ainsi, pour éviter l'exode rural, le gouvernement s'efforce par divers moyens (presse écrite, radio, discours officiels) d'inciter les paysans à continuer le travail de la terre, à rester au village.

   Ces discours officiels, qui font apparaître la nécessité de rester cultivateur et qui mettent en évidence l'absence de débouchés en ville, permettent un concensus entre l'Etat et les paysans qui considèrent aujourd'hui que le travail de la terre est plus rémunérateur et moins "aléatoire" qu'un éventuel travail en ville.

Il ne s'agit donc pas d'une mauvaise interprétation des discours officiels, comme le pensent les instituteurs. En fait, les paysans "poussent" les discours officiels jusqu'au bout de leur logique.

Si les enfants doivent plus tard être agriculteurs, il vaut mieux ne pas les envoyer à l'école, il leur apprendre ce métier dès leur plus jeune âge.

Si la fonction publique ne recrute plus, l'investissement scolaire ne se justifie plus à leurs yeux. L'école a toujours été

perçue dans ce milieu rural comme le moyen d'échapper à la condition paysanne, comme la possibilité d'améliorer son statut social par un travail salarié.

L'école ne devient plus seulement inutile et coûteuse ; elle devient néfaste au comportement social de l'enfant. Celui-ci, en allant à l'école, ne reçoit pas l'éducation que les parents pourraient lui donner (apprentissage du métier d'agriculteur mais aussi, et surtout, partage du travail, des responsabilités au sein de la famille). Outre l'apprentissage du métier d'agriculteur, les parents inculquent à l'enfant des préceptes que l'école ne met pas en valeur (entraîde et solidarité dans le travail). L'école au contraire apprend à l'enfant à travailler seul ; les devoirs ne doivent pas être faits en groupe ; pendant les contrôles, l'aide à un camarade en difficulté est sanctionnée. Elle développe chez l'enfant l'individualisme, la recherche de la réussite "pour soi". Les bénéfices tirés de son travail d'écolier (bonne note, félicitation du maître) ne peuvent être "redistribués".

Les parents sont conscients de ce phénomène ; très souvent, les aînés scolarisés qui ont obtenu un travail en ville négligent financièrement leurs parents.

Plusieurs parents nous ont déclaré ne pas scolariser les cadets de la famille, car les frères aînés, qui pourtant sont salariés, ne veulent pas financer les études des plus jeunes.

L'investissement scolaire ne crée pas de "richesses", puisque les enfants salariés ne veulent ou ne peuvent pas rembourser le coût de leurs études. Il n'est donc plus considéré comme prioritaire, et les cultivateurs préfèrent investir dans leur exploitation agricole ou dans l'achat de biens de consommation (maison, radio, moto...).

2-3. Les raisons spécifiques de la non-scolarisation des filles

Nous avons noté dans la seconde partie de cette étude que les filles ont été moins affectées par la descolarisation que les garçons (cf. tableau 17, page).

Il semble, d'après les premières statistiques dont nous disposons pour l'année 83-84, que la tendance se soit renversée. Sur 456 464 élèves* inscrits dans le premier degré, on ne compte que 171 659 filles, soit un rapport de 602 filles pour 1 000 garçons (le rapport était de 654 pour l'année scolaire 1982-83). Parmi les réponses obtenues lors de mes entretiens sur la scolarisation des filles, deux types de réponse se dégagent.

1er type de réponse : l'action de l'école sur le comportement des filles est jugée néfaste.

2ème type de réponse : l'école remet en cause l'organisation de travail au sein de la famille.

1er type : l'action de l'école sur le comportement social des filles est jugée néfaste.

Parmi les raisons évoquées par les mères ne désirant pas envoyer leurs filles à l'école, voici quelques réponses qui apparaissent le plus fréquemment :

- les filles tombent enceintes lorsqu'elles vont à l'école ;
- elles refusent de se marier avec les garçons du village ;
- elles désirent quitter le village.

2ème type : l'école remet en cause l'organisation du travail (répartition des tâches) au sein de la famille.

En effet, l'école empêche les garçons de cultiver, d'où un manque à gagner, car les superficies cultivées par la concession seront plus faibles. Son absence au sein du groupe de travail ne remet pas en cause l'organisation de ce groupe. En fait, sa présence à l'école ne

* Chiffres avancés par le Ministre de l'Enseignement des 1er et 2ème degrés, in La nouvelle marche, lundi 10 septembre 1984.

nuit à aucun membre du groupe, c'est dire qu'en n'allant pas à l'école il n'empêche aucun membre de sa famille de travailler.

Il n'en est pas de même pour les filles. Dès l'âge de 6-7 ans (âge du début de la scolarisation), elles accompagnent leurs mères dans tous les travaux, non seulement pour participer aux tâches, mais surtout pour garder les plus jeunes de la famille. Leur défection est donc doublement ressentie : tout d'abord par l'absence de prestations, mais aussi parce que cette absence nuit au travail de la mère, aussi bien aux champs que dans les autres activités ménagères (préparation des repas ; corvées d'eau et de bois ; entretien de la maison ; etc...).

En fait, leur abssence remet en cause l'organisation du travail au sein de la famille. Ceci explique la "tolérance" des autorités face à la non-scolarisation des filles.

Ainsi, nous avons pu constater que les recrutements "forcés" ne concernaient dans la plupart des cas que les garçons.

TABLEAU RECAPITULATIF

Les raisons évoquées de la "descolarisation"

Personnes interviewées / Type de réponses	DIRECTEURS INSTITUTEURS	PARENTS	ENFANTS
1er GROUPE DE REPONSES FACTEUR ECONOMIQUE ET FINANCIER	-L'écolage est peu élevé 330 F CFA par an. -La tenue kaki n'est pas obligatoire dans ce milieu. -Les enfants n'ont pas de matériel scolaire coûteux (1 seul livre de lecture pour 4 ou 5 élèves)	-Les frais scolaires sont élevés, écolage ; tenue scolaire ; fournitures. -Il est nécessaire que l'enfant travaille aux champs pour assurer la nourriture de la famille.	-Les instituteurs n'ont pas de "moteurs" , nos parents si ! -Si nous voulons des "moteurs"* il est préférable de travailler au champ, nous gagnerons plus d'argent que si nous sommes fonctionnaires
2ème GROUPE SITUATION DU MARCHE DE L'EMPLOI	-Il n'y a plus de débouchés. -Les agriculteurs pensent que l'école = fonction publique. L'école ne remplissant plus ce rôle, les parents refusent l'école. -Mauvais exemples de bande de jeunes scolarisés au chômage	-Il n'y a plus de travail en ville. -Les aînés ont obtenu leurs diplômes et sont sans travail -Le salaire des fonctionnaires est trop faible.	-Nos frères aînés nous disent que l'école ne sert à rien -Ils ont perdu leur temps à l'école
3ème GROUPE REFUS OU INCAPACITE DE L'ENFANT	-Les enfants désirent aller à l'école mais ce sont les parents qui font pression sur eux pour les y empêcher (privation de nourriture si l'enfant ne fournit pas un minimum de travailau champ).	-L'école n'est pas faite pour nos enfants . - ils ne suivent pas ou - maladies des enfants dues à l'école. (migraines, fatiques et 1 ou 2 cas de suicide d'écoliers).	-Nous ne nous sentons pas à l'aise à l'école. -Nous préférons rester avec nos parents (réponses obtenues surtout chez les filles) -Madadies dues à l'école (migraines, fatigues...)

* moteurs = mobylettes ou motos

TABLEAU RECAPITULATIF (suite)

Personnes interviewées / Type de réponses	DIRECTEURS INSTITUTEURS	PARENTS	ENFANTS
4ème GROUPE AUTRES RAISONS	-Le système matrimonial en vigueur actuellement chez les [illegible] la dot s'élève à 200 000 francs CFA. Aussi le père estime ne pas avoir à prendre en charge les enfants de ses femmes. Selon les instituteurs, les mères ne peuvent tout payer... -Mauvaise interprétation des discours politiques gouvernementaux. Selon les instituteurs, les discours officiels sont mal interprétés par les agriculteurs. -1er ex.: discours sur la valeur de la terre ; rester au village ; cultiver ; éviter l'exode rural → traduction des parents : l'école n'est plus nécessaire. -2è ex. : discours sur la limitation ou l'arrêt du recrutement des fonctionnaires → l'école n'est plus utile.	-L'école fonctionnait mal. On préfère retirer nos enfants (manque de moyens de fonctionnement ; absence ou manque d'instituteurs ; éloignement de l'école etc...) -Dans les familles polygames le père déclare être obligé de scolariser un enfant de chaque femme ; d'où, en cas de problèmes financiers, pour éviter les conflits, il est nécessaire de n'en scolariser aucun.	(Refus des parents) -Nos parents ne veulent pas payer les frais scolaires. -Ils veulent que nous travaillions aux champs.

CONCLUSION

La réforme de l'enseignement de 1975 s'était fixée comme objectifs :

- de scolariser l'ensemble des jeunes âgés de 6 à 15 ans ;
- de préparer les jeunes à des professions utiles au développement du pays.

Ce fut la première fois dans l'histoire du Togo, qu'une politique de l'éducation est énoncée et que des tentatives pour l'appliquer ont été produites.

L'effort du gouvernement togolais a été considérable et les réalisations d'autant plus importantes qu'un consensus a pu s'établir entre l'Etat et les parents, qui souhaitaient respectivement le développement de la scolarité. Le phénomène de descolarisation intervient après cette période d'expansion. Nous avons montré que l'Etat désirait scolariser le maximum d'enfants dans l'enseignement primaire, mais qu'il limitait désormais l'accès aux enseignements secondaires.

La descolarisation dans l'enseignement primaire est donc provoquée par le refus de l'école de la part des parents. S'agit-il vraiment d'une nouvelle attitude face à l'école ?

Le choix des parents répond en fait à une simple question : à quoi sert l'école ? Si celle-ci ne permet plus la promotion sociale, que peut-elle offrir ?

Cette question ne trouve pas de réponse... Nous avons pu noter le désarroi du corps enseignant et des différents responsables de la gestion du système scolaire, alors qu'ils tentaient de "motiver" les parents en vue de la scolarisation de leurs enfants. Dans la plupart des cas, ces rencontres entre les responsables du système scolaire et les parents se soldent par un échec. Ces responsables expliquent aux notables du village qu'il faut scolariser les enfants ; ceux-ci remercient les fonctionnaires de leur action en faveur de l'école de leur village et déclarent être convaincus de la nécessité de celle-ci ;

les enfants sont alors envoyés à l'école mais dix jours plus tard les cours sont désertés.

De toute évidence les autorités se trouvent dans une impasse. Sur quelles bases établir le dialogue avec les parents ? Quels sont les arguments susceptibles de les convaincre ? Ces arguments existent-ils ?

Il paraît difficile d'une part de lutter contre l'exode rural en incitant les agriculteurs à continuer leurs activités agricoles, d'autre part de faire de la propagande en faveur de l'école.

Nous citons en annexe une étude de texte relevée dans une école de la préfecture du Haho. Ce texte, qui est destiné à des élèves de cours moyen, est révélateur de cette contradiction. Tout le contenu du texte tend à prouver à l'enfant que la ville n'est qu'un lieu de "corruption", en opposition au village où "il fait bon vivre". Le jeune garçon du récit a obtenu son certificat d'études, mais son père refuse de le laisser aller en ville. Les questions posées aux élèves étaient les suivantes : - 1) Depuis combien de temps le fils a-t-il obtenu son certificat d'études ?

- 2) Pourquoi le père ne veut-il pas l'envoyer en ville ?

La relation établie est claire : le fait de posséder un diplôme n'induit pas la venue en ville ; ainsi, seul ce qui n'est pas permis au diplômé est mentionné.

Nous pouvons conclure en nous posant la question que les jeunes écoliers ont dû se poser en étudiant ce texte : pourquoi l'école ?

ANNEXES

A N N E X E

Ecole de Kativou, vendredi 13 Avril 1984

Français de cours moyen

Etude de texte : Le village : une famille

Depuis deux ans que son fils avait obtenu son certificat d'études, il n'avait pas voulu le laisser aller travailler en ville dans les bureaux. Il se serait gardé de l'envoyer se corrompre. La ville était à tout le monde et n'appartenait à personne. Elle ressemblait à une pirogue vide sur la lagune, nul ne la guidait ; c'était le vent seul qui l'entrainait. La ville n'était peuplée que de gens sans village, sans tribu. C'était un monde d'étrangers, étrangers les uns aux autres ; ceux qui y vivaient ne se connaissaient pas ; ils allaient et venaient, et c'était tout. Un jour, qu'il y était allé, il avait eu la sensation d'être perdu ; dès qu'il avait retrouvé l'extrémité de son village, ayant une origine, un homme qui pouvait reconnaître les visages et être reconnu lui-même l'a appelé ; chacun pouvait lui demander d'où il venait, s'il avait fait bon voyage ; s'il n'avait pas eu d'ennuis en chemin ; tout cela avec amitié, déférence, avec une respectueuse considération : "Viel oudjo par-ci, vénérable oudjo par-là". La vie repris un sens dans son coeur. C'était tout de même beau d'avoir un village, de vivre parmi les siens.

CARTE DU TOGO

Divisions administratives

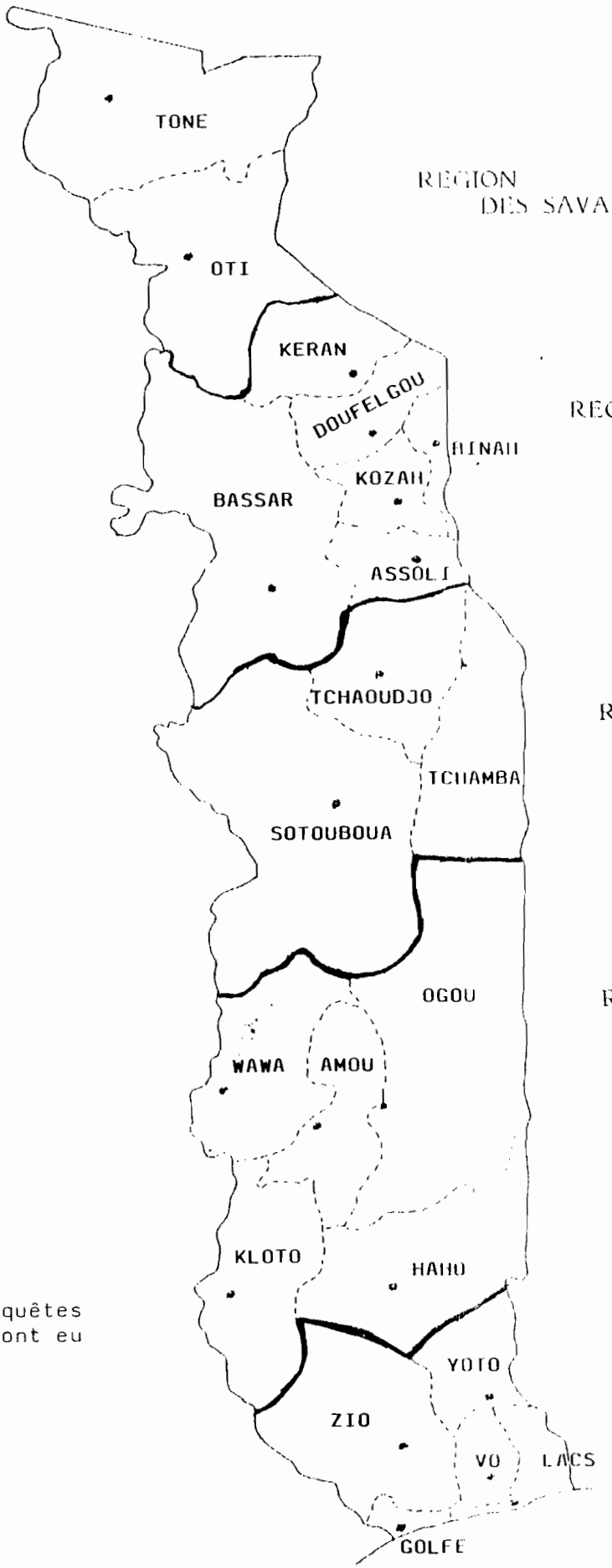

Région où les enquêtes dans les écoles ont eu lieu

Echelle 1/2.500.000

BIBLIOGRAPHIE CONSULTEE

Sur l'histoire de l'enseignement au Togo :

J. FAURE, "Histoire des missions et églises protestantes en Afrique Occidentale des origines à 1884", Editions CLE.

Karl MULLER, "Histoire de l'Eglise catholique au Togo", Librairie Bon Pasteur, Lomé.

H. BRUNSCHWIG, "L'expansion allemande outre-mer du XV° siècle à nos jours", PUF, 1957.

R. CORNEVIN, "Histoire de la colonisation allemande", PUF, 1969.

R. CORNEVIN, "Histoire du Togo", Berger-Levrault, 1962.

Sur les problèmes scolaires ou d'emplois

A. QUESNEL, P. VIMARD, "Structures scolaires et structures d'activité : expressions de reproductions sociales en économie de plantation. Le cas du plateau de Dayes", ORSTOM, mai 1981.

A. SCHWARTZ, "Evolution de l'emploi dans les entreprises togolaises du secteur moderne de 1979 à 1982", ORSSTOM, Déc. 1982.

A. SCHWARTZ, "Quatre Plans quinquennaux de développement au Togo (1966-1985). Les politiques sectorielles, mythes et réalités", ORSTOM, 1984.

V. DUPONT, "La scolarisation et ses déterminants comme expression des stratégies de reproduction sociale dans un pays en voie de développement. - Première approche à partir du cas des populations urbaines du Sud-Ouest du Togo" - Mémoire de DEA, ORSTOM, 1983.

Th. LOCOH, "Evolution des effectifs scolarisés au Togo 1971-1983", Unité de Recherche Démographique, Université du Bénin, Lomé.

J. BRUGOUX, "Diagnostic de la situation dans les premières années de la décennie 1980 et perspectives d'évolution jusqu'à l'horizon 1990", "Education et formation au Togo", document non édité.

G. K. NYASSOGBO, "L'enseignement dans le processus d'urbanisation en Afrique Noire et à Madagascar. L'exemple du Togo", Travaux et Documents de Géographie Tropicale, N° 47, déc. 1982.

Statistiques scolaires

Annuaires édités par la Direction générale de la Planification de l'Education.

"Statistiques scolaires" éditées par les directions régionales de la planification de l'éducation (au nombre de six directions régionales).

Statistiques scolaires trimestrielles éditées par les inspections du 1er degré sous l'appellation "Contrôle du personnel" (36 inspections du 1er degré au Togo).

En ce qui concerne l'étude réalisée dans le canton de Kpekpleme, les chiffres utilisés ont été relevés dans les "cahiers de présence" des différentes écoles enquêtées.